

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018



RESSOURCER LES TERRITOIRES



SOMMAIRE

- p.4 PARTIE 1.
VISION GLOBALE DU TERRITOIRE
ET DU SERVICE
- p.11 PARTIE 2.
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS
- p.16 PARTIE 3.
LA COLLECTE DES DÉCHETS
- p.26 PARTIE 4.
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS
- p.37 PARTIE 5.
LES IMPLICATIONS SOCIÉTALES
ET LA GOUVERNANCE
- p.42 PARTIE 6.
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

“NOUS AVONS QUASIMENT ATTEINT, AVEC PLUSIEURS ANNÉES D’AVANCE, LES OBJECTIFS NATIONAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS FIXÉS POUR 2020 ET 2025. IL NOUS RESTE DÉSORMAIS À RÉDUIRE LES VOLUMES.”



LES INTERCOMMUNALITÉS ASSOCIÉES au sein du Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) poursuivent, depuis la fondation de cet organisme en 2002, une ambition hors du commun : faire en sorte que plus un seul gramme de déchet ménager relevant de leur compétence ne soit destiné à l'enfouissement et qu'il puisse se transformer en nouveau matériau, nouvelle matière première, nouvelle richesse organique, nouvelle source d'énergie...



Thierry Spas
Président du Syndicat
Mixte Artois Valorisation

Cette ambition pourrait devenir réalité dès 2025. À cette date, plus aucun déchet collecté sur le territoire ne sera porté à l'enfouissement. Ce qui veut dire que **nous aurons réduit nos volumes mis en décharge de 100% en moins de 15 ans** (contre un objectif de 50% au plan national, à la même échéance⁽¹⁾).

Ces résultats concrets sont le fruit d'une politique pragmatique et d'une agilité de terrain, qui sait transformer les volontés les plus exigeantes en solutions innovantes, créatives et performantes, parce qu'elles se fondent sur une connaissance fine des pratiques et des comportements de chacun. Ils sont aussi le fruit de **choix technologiques rationnels, compréhensibles par tous et perfectibles en temps réel.**

L'année 2018 aura été marquée par la mise en service progressive du *Selectrom*⁽²⁾ qui permettra de porter le taux de valorisation des déchets, orientés vers le recyclage ou la transformation organique, au-delà de 65%, d'ici 2 ans (hors valorisation énergétique).

“**Nous en sommes aujourd'hui à plus de 57% de valorisation sous forme de matière, dépassant déjà l'objectif national fixé à 55% pour 2020⁽¹⁾. Dès 2019, avec 6 ans d'avance, nous devrions nous situer au-delà de l'objectif 2025⁽¹⁾ (60% de déchets recyclés).**”

Mais les performances en matière de tri et les innovations technologiques ne parviendront jamais, à elles seules, à sauver la planète. Tout ce que nous jetons a forcément été prélevé un jour dans la nature (minerais, pétrole, végétaux). Si les volumes de déchets suivaient les chiffres de la croissance économique, la planète serait “épuisée” avant la fin du siècle. **Quant à la facture du traitement, elle aura explosé bien avant.**

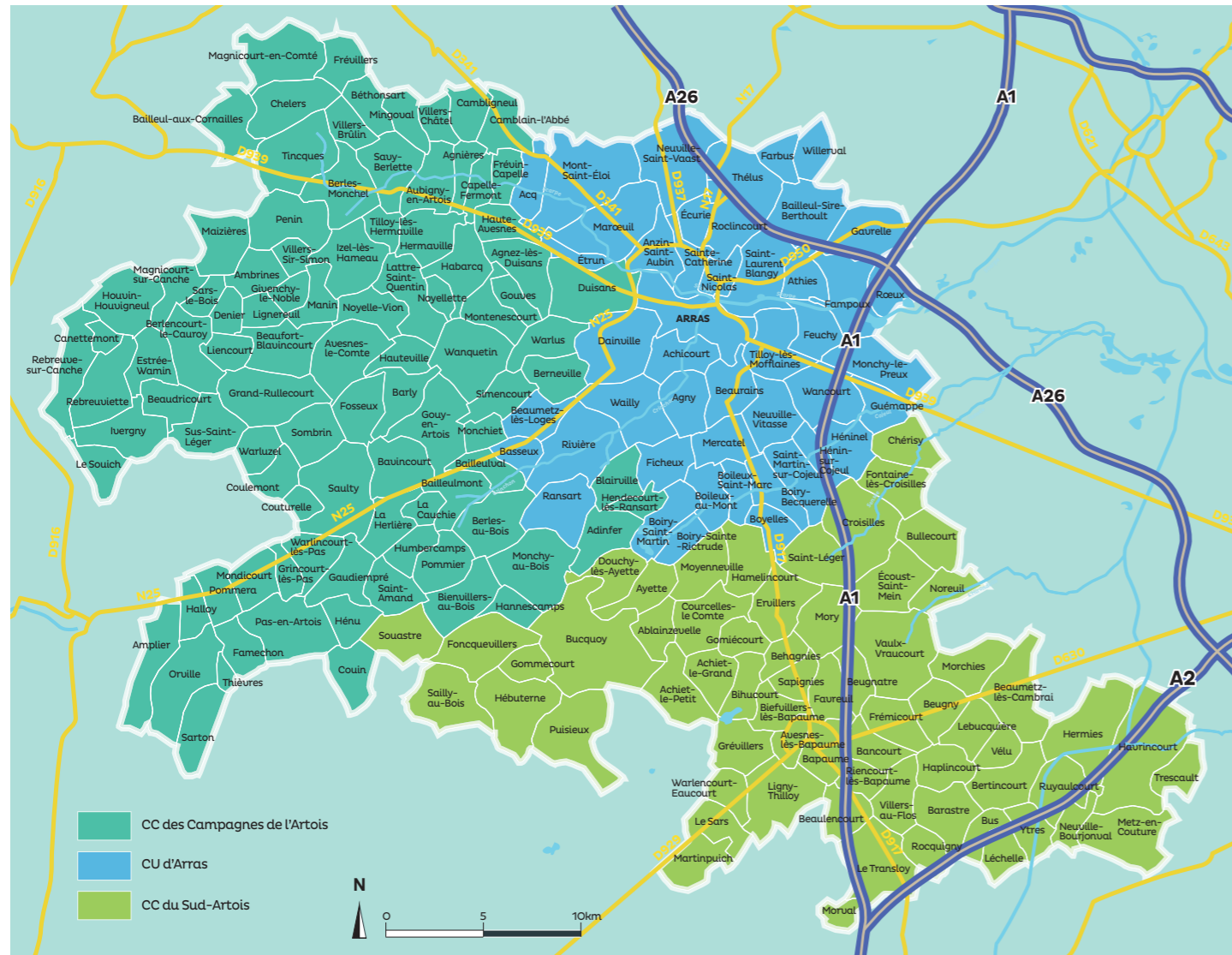
Nous avons déjà réussi à faire quasiment stagner les tonnages de déchets collectés depuis 8 ans, tandis que le produit intérieur brut (PIB) de la France enregistrait une croissance de près de 12% sur la même période. L'objectif d'une réduction des volumes de 10% d'ici 2020⁽¹⁾ sera très difficile à atteindre... sachant que **les habitants du territoire produisent déjà 15% d'ordures ménagères en moins que la moyenne des français !** Dans ce domaine, si le législateur avait fixé la cible en quantités mesurables plutôt qu'en taux de réduction, nous aurions encore dépassé les objectifs.

Ce n'est pas une raison pour s'arrêter là. Nous maintiendrons notre objectif territorial d'une réduction de 25% d'ici 2050.

(1) Objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015).

(2) Centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères. *Selectrom* est une marque déposée par le SMAV (2018).

3 INTERCOMMUNALITÉS AU SEIN DU SMAV



Un service public innovant, PARTENAIRE DE CONFIANCE DES TERRITOIRES, DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES, POUR LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS



ADMINISTRÉ DIRECTEMENT PAR LES ÉLUS DES TROIS TERRITOIRES qui ont transféré la compétence du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV), assume pleinement son statut d'acteur public, au service des objectifs sociétaux ambitieux formulés par les représentants de la population.

L'EXEMPLARITÉ FACTEUR D'ENTRAÎNEMENT

Opérateur de référence dans le domaine de l'économie circulaire en Artois, le SMAV formule l'ambition d'être reconnu pour la qualité de ses services rendus à la population (page 17), la performance de son modèle environnemental (page 8), la capacité d'innovation de ses équipes (page 36), l'agilité de son organisation (page 39), la détermination de ses actions en faveur des changements de comportement (page 11), dans la dynamique de la Troisième révolution industrielle et d'une société 100% ressourcée.

La réussite de ce modèle repose essentiellement sur la relation de confiance, collaborative et de proximité, qu'il entretient avec les collectivités, les ménages, les entreprises, les acteurs associatifs avec qui le SMAV partage la responsabilité de la gestion durable des déchets sur leur territoire, dans une logique de mutualisation, d'optimisation et de maîtrise des coûts (page 40).

L'APPROCHE PRAGMATIQUE GARANTE DE RÉSULTATS

Pour parvenir à ses fins, le SMAV concentre ses moyens d'actions sur quatre axes stratégiques, répondant à une approche *bottom-up*⁽¹⁾ de la gestion des déchets :

- La réduction des déchets à la source (page 11)
- La mise en concordance pragmatique des systèmes de collecte sélective avec les solutions de traitement, présentes et à venir (page 16)
- L'investissement dans les process de valorisation intelligibles (page 26)
- La stimulation des initiatives privées, associatives et collaboratives (pages 14 et 15)

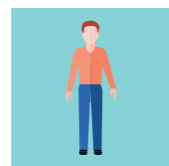
La mise en œuvre coordonnée de ces quatre leviers d'action prioritaires, depuis près de deux décennies, permet non seulement aux territoires adhérents du SMAV de dépasser, dès aujourd'hui, la plupart des objectifs fixés pour 2025 et 2030 par la feuille de route pour l'économie circulaire (dite FREC, présentée le 23 avril 2018 par le gouvernement), mais permet aussi d'anticiper, avec agilité et réactivité, l'émergence de filières innovantes dans les domaines de l'économie circulaire et des énergies renouvelables.

(1) Logique de projet qui consiste à partir des réalités, des besoins, des attentes, des propositions et des initiatives du terrain, à développer des solutions adaptées et co-construire de nouvelles pratiques.



197
COMMUNES

Les services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, assurés par le SMAV, s'étendent sur trois intercommunalités adhérentes du syndicat mixte : la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes du Sud-Artois et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.



165 681
HABITANTS

C'est la population totale desservie par le SMAV en 2018, soit la quasi totalité des habitants des trois intercommunalités associées (voir carte ci-dessus), à l'exception de 9 communes situées à l'ouest du territoire, affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord (cartographie page 6).



70371
FOYERS DESSERVIS

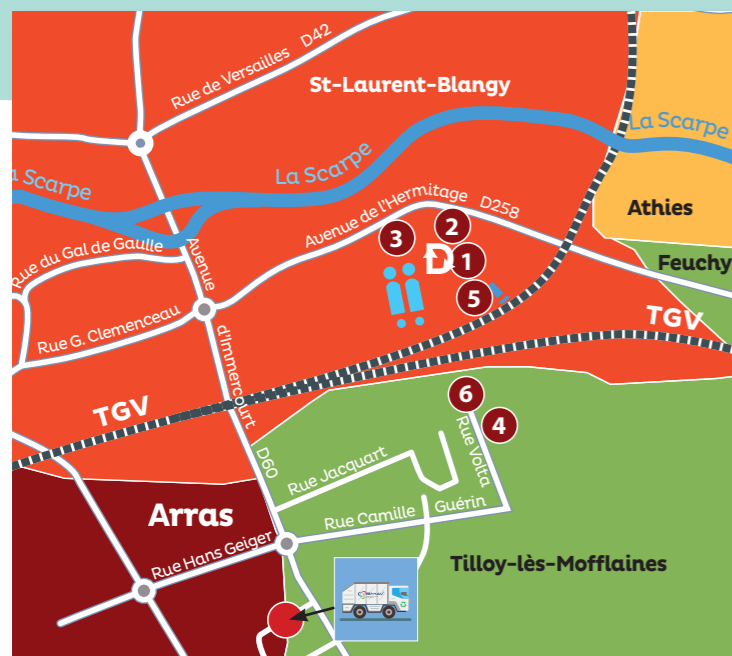
Le nombre de foyers pris en charge par les services du SMAV est réparti de la manière suivante :

- Communauté Urbaine d'Arras : 47 844
- Communauté de Communes du Sud-Artois : 10 639
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : 11 888 (données 2016)



9 communes affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord pour la gestion des déchets (collectes et traitements)

Déchèterie gérée par le SMIRTOM du Plateau Picard Nord. Accessible aux usagers du SMAV

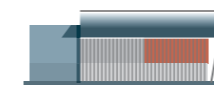


LE PÔLE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

Implanté sur les communes de Saint-Laurent-Blangy et Tilloy-lès-Mofflaines, à proximité immédiate des grands axes de communication routière et autoroutière, l'Écopôle du SMAV regroupe toutes les installations industrielles de tri et de valorisation des matériaux collectés sur l'ensemble du territoire.



1 DÉCHÈTERIE SPÉCIALISÉE DANS LES DÉPÔTS PROFESSIONNELS



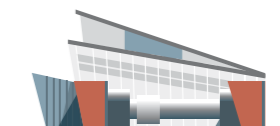
2 CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES



3 CENTRE DE VALORISATION MULTIFILIÈRES



4 PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



5 SELECTROM CENTRE DE SÉLECTION POUR LE RECYCLAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES [Mis en service fin 2017]



6 SIÈGE SOCIAL

Des moyens opérationnels RÉPARTIS DE MANIÈRE RATIONNELLE, POUR OPTIMISER LA LOGISTIQUE ET MAXIMISER LE SERVICE RENDU

Les services de collecte sélective des déchets ménagers et les opérations de traitement et de valorisation assurés par le SMAV concernent l'ensemble du territoire* formé par les trois intercommunalités adhérentes : la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes du Sud Artois et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES AU SMAV PAR LES 3 INTERCOMMUNALITÉS ASSOCIÉES

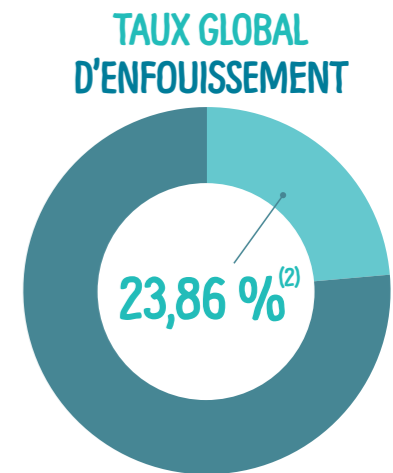
		C.U. D'ARRAS	C.C. DU SUD ARTOIS	C.C. DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
Collecte des ordures ménagères		✓	✓	✓*
Collecte séparée des emballages ménagers		✓	✓	✓*
Traitement des ordures ménagères		✓	✓	✓*
Service de déchèterie		✓	✓	✓

* à l'exception de 9 communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord pour les collectes et traitements des déchets (Voir carte ci-contre).

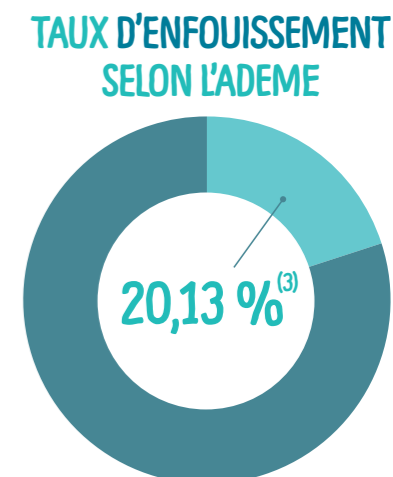
FLUX DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ⁽¹⁾

	COLLECTE	TRAITEMENT	VALORISATION	ENFOUISSEMENT		
COLLECTES	Emballages, papiers et cartons recyclables Collecte séparée en porte-à-porte et en points d'apport volontaire 10 163 T	CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES	7 564 T + 1 759 T Matières valorisées dans les filières de recyclage (papiers, cartons) + Valorisées en énergie (refus de tri)	840 T Déchets non valorisés portés en enfouissement		
	Ordures ménagères résiduelles Collecte séparée en porte-à-porte et en points d'apport volontaire 40 207 T	SELECTROM CENTRE DE VALORISATION MULTIFILIÈRES	3 415 T + 19 392 T + 1 577 T Déchets valorisés en matériaux recyclés + Déchets organiques, matières plastiques, résidus divers valorisés en énergie + Perte en eau (évaporation)	15 823 T Déchets non valorisés portés en enfouissement		
DÉCHÈTERIES	Encombrants Réception dans les bennes des déchèteries 5 937 T	CENTRE DE VALORISATION MULTIFILIÈRES		5 937 T Déchets non valorisés portés en enfouissement		
	Déchets végétaux Réception dans les bennes des déchèteries 16 100 T	PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DE TILLOY-LES-MOFFLAINES	7 588 T + 1 113 T + 7 399 T Composts destinés à l'agriculture + Sous-produits valorisés, hors compostage (valorisation matière) + Perte en eau (évaporation)	0 T Déchets non valorisés portés en enfouissement		
	Autres matériaux de déchèteries Réception dans les bennes des déchèteries 29 507 T	EXPÉDIÉES DIRECTEMENT VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE OU D'ÉLIMINATION	15 132 T + 391 T + 13 875 T Gravats et déblais réemployés en remblais ou recyclés en granulats + Déchets valorisés en énergie + Déchets valorisés en recyclage de matériaux	109 T Déchets non valorisés portés en enfouissement		
BORNES	Verre Dépôt dans les conteneurs et bornes d'apport volontaire 7 047 T	EXPÉDIÉES DIRECTEMENT VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE OU D'ÉLIMINATION	7 047 T Verre recyclé dans l'industrie du verre	0 T Déchets non valorisés portés en enfouissement		
	Textile Dépôt dans les bornes d'apport volontaire 1 365 T	EXPÉDIÉES DIRECTEMENT VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE OU D'ÉLIMINATION	1 365 T Valorisés sous forme de vêtements d'occasion de chiffons et matériaux d'isolation innovants	0 T Déchets non valorisés portés en enfouissement		
TOTAL GÉNÉRAL		110 326 T	42 111 T	22 655 T	22 851 T	22 709 T
TOTAL HORS GRAVATS ET REMBLAIS		95 194 T	26 979 T	22 655 T	22 851 T	22 709 T



soient 22 600 tonnes portées en enfouissement sur 95 194 tonnes collectées⁽¹⁾.










L'Ademe ne prend pas en compte les tonnages de refus de tri en sortie de centre de traitement (ces refus de tri sont considérés comme faisant partie des tonnages valorisés en centre de tri, voir p 24).

(1) Hors déchets de contrats professionnels spécifiques, hors apports des communes.

(2) Hors déchets de contrats professionnels spécifiques, hors apports des communes, hors gravats et remblais.

(3) Selon la définition de l'Ademe (voir p 24).

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

									
Ordures ménagères résiduelles	X				X				
Emballages et papiers cartons recyclables		X	X				X		
Contenants verre				X		X	X		
Textiles							X	X	
Gravats et déblais							X		
Plâtre							X		
Déchets verts							X		
Bois							X		
Ferrailles							X		
Encombrants							X		
Meubles							X		X*
Déchets diffus spécifiques							X		
Déchets électriques et électroniques (dont gros électroménager)							X		X*
Divers							X		

* Si réparables

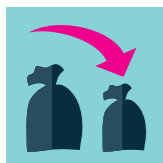


© industrieblick - stock.adobe.com

Diminuer de 25% la production DE DÉCHETS MÉNAGERS À L'HORIZON 2050, EN PASSANT PAR UNE DIMINUTION DE 20% À TRÈS COURT TERME



LA RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS PRODUITS À LA SOURCE, est un préalable à la gestion durable des ressources naturelles. "Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas", non seulement parce qu'il fait économiser à la planète de nombreuses opérations désastreuses pour l'environnement, mais parce qu'il fait aussi économiser au système de retraitement des dépenses d'investissement et de fonctionnement qui peuvent être réaffectés à la mise en œuvre de nouvelles filières de l'économie circulaire. Étant déjà parvenu à maîtriser la croissance des tonnages de déchets produits sur le territoire, depuis 8 ans, le SMAV entend rester offensif, en se fixant des objectifs ambitieux et en se donnant les moyens d'explorer toutes les solutions.



2,66% D'AUGMENTATION DES TONNAGES DE DÉCHETS ENTRE 2010 ET 2018

Cette légère augmentation est quasiment imputable en totalité à la progression enregistrée en 2018.

RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

S'ils ont déjà réussi à faire quasiment stagner la production de déchets ménagers depuis 8 ans, tandis que le produit intérieur brut de la France (PIB) enregistrerait une croissance de 12% sur la même période, les territoires associés au sein du SMAV se fixent un nouveau défi dans le domaine de la prévention : réduire de 25% les tonnages collectés et traités d'ici 2050. (sur la base 2010)

Une grande part des résultats escomptés pourrait être enregistrée dès les 5 prochaines années, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre d'un nouveau *Programme local de prévention des déchets ménagers*, élaboré en 2017 en partenariat avec l'Ademe et sur l'accélération d'un certain nombre d'opérations inscrites au *Contrat de transition écologique* (CTE 2018-2022), signé entre l'État et la Communauté Urbaine d'Arras, dont le SMAV sera l'opérateur de référence en matière d'économie circulaire.

DES MOYENS HUMAINS IMPORTANTS POUR UNE RELATION HUMAINE ESSENTIELLE

Le SMAV dispose déjà de moyens importants qui lui permettent d'agir sur tous les fronts, de manière pragmatique, pour dépasser la

"logique des consignes", susciter l'adhésion et entraîner naturellement les changements de comportements, en impliquant la population, les établissements scolaires, les associations, les relais sociaux et les entreprises, dans une logique coopérative.

L'essentiel de cette mission est assurée par le service *Communication et animation*, qui compte pas moins de 17 collaborateurs en contact direct avec la population :

- 8 animateurs spécialisés, chargés des opérations de sensibilisation (1 animateur en milieu scolaire, 4 animateurs au contact des publics, 3 animateurs chargés du Plan Local de Prévention).
- 1 responsable des ventes et 6 collaborateurs dédiés au développement du emploi, au sein des recycleries, sous l'enseigne du *Cercle des Objets* (4 vendeurs et 2 techniciens logistique et réparation), auxquels s'ajoute 1 personne en insertion.
- 1 responsable de service, chargé de la coordination des dispositifs de prévention.

PRÉSERVER LE CONTACT INDIVIDUEL

Bien que focalisés sur les opérations de sensibilisation collectives, les animateurs se réservent régulièrement des périodes d'intervention sur le terrain, pour mener des campagnes de prévention en porte à porte. En s'appuyant sur les remontées



Enzo et Thomas, les deux ambassadeurs du tri, en permanence sur le terrain, au contact des particuliers et des acteurs du territoire.

© Jean-Jacques D'Amore

d'information des équipes de collecte et sur les résultats d'analyses des contenus de bacs, ils focalisent leur attention sur les secteurs ou les communes en perte d'efficacité, pour déployer des relations pédagogiques personnalisées ou organiser des animations de proximité.

En 2018, plus de 10 000 foyers ont fait l'objet d'observations par les équipes de collecte (cravates apposées sur les bacs contrôlés visuellement par les agents de collecte). En 2018, les effectifs de l'équipe d'animation ont été renforcés pour accentuer la présence sur le terrain, multiplier les contrôles de contenu des bacs de collecte et faire de la pédagogie directe auprès des ménages. Cela représente 1 100 km parcourus à pieds en 2018.

DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS EN MATIÈRE DE TRI

L'apprentissage des *bons gestes du tri* a longtemps constitué le cœur du travail pédagogique effectué quotidiennement auprès des populations. Plus de deux décennies d'efforts intensifs dans ce domaine, montrent qu'il est réellement possible d'obtenir des résultats et de favoriser l'adoption de nouvelles pratiques par le plus grand nombre, pourvu que l'on y consacre d'importants moyens en termes d'animation et de communication.

Aujourd'hui 86% des habitants du territoire desservi par le SMAV considèrent que trier ses déchets et emballages ménagers au quotidien est un geste plutôt facile ou très facile⁽¹⁾ et 84 % affirment trier tous leurs déchets ou presque. 5% seulement des habitants

affirment trier moins de la moitié de leurs déchets ou pas du tout.

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES MODES DE VIE

À condition de ne pas relâcher les efforts sur le front des bonnes pratiques en matière de tri, la partie peut désormais se jouer ailleurs, pour viser désormais de véritables changements de comportement, susceptibles d'entraîner une réduction massive des déchets à la source. Il ne s'agit plus d'énoncer ou de répéter des consignes, mais de s'appuyer sur l'émergence de nouvelles aspirations en matière de consommation, de "travaux pratiques" et de loisirs créatifs des ménages, pour inscrire la thématique des déchets dans cet univers.

Acheter malin, faire des économies en évitant le gaspillage, jardiner sans produits chimiques, se mettre au compostage, bricoler des meubles récup', cuisiner avec des épiluchures, fabriquer ses propres jouets, créer soi-même des produits d'hygiène et d'entretien... les équipes d'animateurs ont développé, depuis quelques années, une large panoplie de thématiques et de modes d'intervention (ateliers, animations, jeux, spectacles, formations, visites d'installation, présence événementielle, publications...) qui leur permet d'entrer de manière conviviale et appréciée dans les différentes sphères de la population (milieu scolaire, groupes sociaux, grand public), pour finalement faire partie de leur vie quotidienne.

En 2018, les équipes d'animation ont notamment réalisé :

- Plus de 50 programmes pédagogiques dans les écoles, touchant près de 600



213 COMPOSTEURS INSTALLÉS EN 2018

Le SMAV poursuit sa politique d'accompagnement des particuliers souhaitant se mettre au compostage, avec la vente de composteurs à prix modiques*, l'organisation de réunions d'information et la publication d'un cahier spécial "Jardinez au naturel" dans son guide des déchets annuel. Ces 6 dernières années, pas moins de 1 730 composteurs ont été mis en service dans les jardins du territoire, avec l'aide du SMAV. (*400 litres : 15€ / 800 litres : 25€)



40% DES MAISONS INDIVIDUELLES ÉQUIPÉES D'UN COMPOSTEUR

C'est le taux d'équipement qui ressort de l'enquête Audirep menée à la demande du SMAV auprès des ménages, en 2016, soit l'équivalent de 33% de la population et près de 55 000 habitants adeptes du compostage (compte tenu des logements collectifs dans l'impossibilité de mettre en œuvre cette pratique). L'étude réalisée par l'Institut Qualité en 2018 relève que 35,6% des habitants pratiquent aujourd'hui le compostage. Soit une progression de 7,9% en deux ans. Sachant qu'un composteur permet d'éviter la collecte de 75 kg de matières organiques par habitant et par an, plus de 4 000 tonnes de déchets sont ainsi valorisés directement par leurs producteurs chaque année (ou encore 25 kg par an et par habitant, en ramenant ce chiffre à la population totale).



© Yann Avril - stock.adobe.com

élèves de CE2, en partenariat avec le service Développement durable de la Communauté Urbaine d'Arras.

- De multiples installations de stands d'information et d'animation, dans le cadre de rendez-vous communaux, de marchés, de journées nationales ou d'événements d'envergure, tel le *Main Square Festival*, mobilisant une quarantaine d'agents volontaires du SMAV, pour conserver les bons gestes, même en dansant (336 heures d'animation).
- 53 visites guidées d'installations de traitement ou de valorisation, attirant près de 800 visiteurs.
- 4 400 personnes sensibilisées au cours de rencontres, sans compter les 70 000 foyers ayant reçu le nouveau *guide des déchets* à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, en novembre 2018.

ACTIVER LES LEVIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, À LA SOURCE

Si la remise en circulation systématique des matières dans l'économie, à l'issue des process de traitement et de valorisation (page 26) est inscrite dans les gènes du SMAV depuis plusieurs décennies et permettra de tendre vers le zéro enfouissement à brève échéance, cette performance n'a que peu d'impact sur le volume global de déchets pris en charge. Elle pourrait même avoir un effet rebond sur la production de déchets et le comportement des acteurs économiques, assurés d'être

"efficacement pris en charge".

La réduction des déchets à la source suppose qu'ils puissent être considérés, dès leur apparition dans l'écosystème, comme de nouvelles matières premières potentielles, pour être réorientés en circuits courts vers leur nouvelle utilité.

Estimant que les acteurs privés (ménages, entreprises innovantes, opérateurs de l'économie sociale) ont un grand rôle à jouer et de nouveaux gisements de valeurs ajoutées à explorer dans ce domaine, le SMAV n'entend prendre en charge, ni régenter, l'ensemble des flux de matières valorisables du territoire. Son rôle consiste à miser sur l'exemplarité, pour susciter des vocations, en choisissant de développer quelques modèles porteurs de sens, à mettre en relation les acteurs susceptibles de co-construire de nouvelles filières auto-organisées, à apporter son expertise dans le montage de projets innovants.

PROMOUVOIR LES INITIATIVES DÉMONSTRATRICES

- Le SMAV gère directement, sous la marque *Le Cercle des Objets*, deux recycleries implantées dans les quartiers Sud et Ouest d'Arras. Ces ateliers-boutiques récupèrent, en déchèteries ou directement auprès des particuliers, les objets qui peuvent être remis en circulation rapidement après rénovation, relooking ou réparation, dans leurs propres entrepôts : matériels électroménagers,



Atelier de réparation des recycleries (*Le Cercle des Objets*).

LES RECYCLERIES À LA CONQUÊTE DU GRAND PUBLIC

Véritables démonstrateurs de l'économie circulaire, les recycleries génèrent des emplois de vendeurs, de réparateurs, favorisent l'embauche de personnels en voie d'insertion et partagent leurs savoir-faire avec la population, en organisant des ateliers et des animations... Elles forment, dans tous les sens du terme, au fil du temps, une communauté du don et du réemploi, réunissant aujourd'hui plus de 8 000 membres (nombre d'abonnés à la page Facebook du Cercle des objets). Si la rentabilité de cette activité n'est pas l'objectif premier, les recycleries dégagent néanmoins un chiffre d'affaires annuel de 210 000 euros.

© SMAV

mobilier, vaisselle, livres, jouets, bicyclettes (encadré ci-contre)...

- Un partenariat avec l'association d'insertion *Le Relais*, sous l'égide de Éco-TLC (éco-organisme), pour le recyclage des produits textiles en vêtement d'occasion ou en matériaux innovants pour l'isolation thermique des bâtiments, a permis en 2018 le captage de 1 365 tonnes de textiles à la source. Cette collecte génère des emplois chez ce partenaire, qui se calculent selon sa propre formule : "10 conteneurs du Relais posés, c'est un emploi créé sur l'ensemble de la filière" (le territoire dispose actuellement de 163 bornes de collecte).
- Le SMAV soutient les initiatives de l'association *Down'up*, précurseur en France de l'habitat autonome pour les personnes en situation de handicap. Celle-ci s'appuie sur les nouvelles pratiques environnementales pour renouer les relations sociales entre les personnes porteuses de la trisomie, résidant à l'îlot Bon-Secours à Arras et leur entourage. Elle anime notamment une filière de lombricompostage des déchets organiques collectés auprès du voisinage et dans les appartements de sa résidence. Down'up et le SMAV expérimentent actuellement la mise en œuvre d'une filière de collecte sélective des bio-déchets, en porte à porte, à l'échelle du quartier, dans une perspective de création d'emploi et de contribution à l'économie circulaire.
- En contact régulier avec plus de 350 entreprises et artisans sous contrat, Le SMAV

ne manque pas d'apporter, chaque fois qu'il le peut, son expertise pour la mise en œuvre de nouvelles solutions de valorisation des déchets en circuit court.

RENFORCER LES MOYENS DE COMMUNICATION

Si les outils de communication et de sensibilisation déployés ces dernières années ont largement contribué à l'obtention des résultats remarquables enregistrés en matière de tri, le SMAV entend franchir un nouveau cap en développant les contenus d'information susceptibles d'entraîner une réduction significative des tonnages des déchets.

Une étude portant sur la stratégie de communication a été réalisée en 2017 et 2 nouveaux dispositifs ont déjà été mis en œuvre en 2018 :

- Un guide des déchets, de 64 pages, distribué dans tous les foyers du territoire
- Une page Facebook, dédiée en grande partie à la diffusion des nouvelles pratiques et à la valorisation des changements de comportement.

L'année 2019 verra la naissance d'un magazine de 60 pages, consacré à l'économie circulaire sur le territoire.

L'année 2020 sera consacrée au développement d'une application numérique innovante susceptible de transformer radicalement les usages et l'analyse des données.



33% DE PROGRESSION EN VOLUME DE TEXTILES COLLECTÉS EN 2018

Déposés par les habitants dans les 163 bornes réparties sur le territoire.

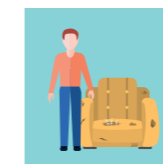
Déployer des moyens de collecte DE PLUS EN PLUS SÉLECTIFS, EN APPORTANT DES SERVICES APPRÉCIÉS PAR LA POPULATION, POUR OPTIMISER LES FILIÈRES DE VALORISATION



L'EFFICACITÉ DES SERVICES ET LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE sont les conditions premières de la relation de confiance qui s'instaure entre les usagers et le SMAV, indispensable au maintien de l'état d'esprit coopératif qui caractérise les habitants du territoire et permet d'enregistrer chaque année des résultats pérennes en matière de tri (page 23).

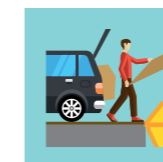
3^{ÈME} PARTIE

LA COLLECTE DES DÉCHETS



705 000
VISITEURS

C'est le nombre de particuliers et professionnels qui fréquentent chaque année les déchèteries, soit environ 400 visiteurs par heure d'ouverture.



11
PASSAGES
PAR AN

C'est le nombre moyen de visites effectuées chaque année, en déchèteries, par un foyer du territoire. (Source : enquête Audirep pour le SMAV, 2016)

90% DES HABITANTS DESSERVIS PAR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Le service de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers séparés est assuré par 90 collaborateurs (chauffeurs et ripeurs), encadrés par 5 managers de proximité et un responsable de service.

Les équipes, réparties sur trois antennes logistiques implantées à Arras (72 personnes), Avesnes-le-Comte (10 personnes), Rencourt-les-Bapaume (8 personnes), disposent d'une flotte de 23 véhicules dont la moyenne d'âge n'excède pas 5 ans. Celle-ci sera néanmoins entièrement renouvelée dans les 3 ans qui viennent (page 22), pour entrer dans l'ère de la mobilité zéro carbone.

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire du SMAV, à l'exception de l'hyper centre d'Arras qui bénéficie de plusieurs collectes, justifiées par la densité de l'habitat et une activité commerciale soutenue. Les collectes, réalisées de 5h30 à 20h00, sont planifiées annuellement.

La collecte séparée des emballages et des papiers recyclables, est réalisée toutes les semaines pour

les communes urbaines, sur Arras et la première couronne, et tous les 15 jours pour les communes rurales. Dans ce cas, les règles de dotation des conteneurs sont revues à la hausse afin de permettre aux particuliers de trier leurs déchets durant 14 jours, sans être gênés par la capacité des conteneurs.

Dans certaines zones d'habitat historique denses, notamment dans l'hyper centre ancien d'Arras, la collecte peut être assurée en sacs, pour les ordures ménagères comme pour les emballages ménagers. Si elle demeure confidentielle en termes de tonnage collecté, elle permet de répondre aux besoins des habitants occupant des logements qui ne permettent pas le stockage de conteneurs roulants et d'éviter, par la même occasion, l'encombrement excessif du domaine public par ceux-ci.

LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DÉPLOYÉE DE MANIÈRE CIBLÉE

Les Points d'Apport Volontaire (PAV) sont généralement constitués d'un ensemble d'au moins 3 colonnes enterrées destinées à la collecte séparée du verre, des papiers et emballages recyclables et des ordures ménagères résiduelles.



Collecte en Point d'Apport Volontaire à Arras.



97,3%
DE SATISFAITS

C'est le chiffre qui ressort de l'enquête réalisée auprès de la population, par le cabinet Qualitest en 2018, pour le compte du SMAV : 75% des personnes interrogées se disent *plutôt satisfaites* et 22% se disent *tout à fait satisfaites* de la collecte sur le territoire. Les déchèteries enregistrent un taux de satisfaction de 89,70% et la collecte en points d'apport volontaire se situe désormais à 95% de satisfaction (contre 79% en 2016).

Conçue pour les espaces résidentiels à forte densité d'habitat (cœur de ville et quartiers de résidentiels collectifs périurbains), la collecte en points d'apport volontaire (PAV) est également la solution privilégiée pour l'équipement des nouvelles zones résidentielles, en milieu rural, qui répondent aux mêmes exigences ou visent les mêmes objectifs :

- La sécurisation de la gestion des déchets, avec la suppression des locaux poubelles
- La diminution des nuisances sonores et visuelles.
- L'augmentation des capacités de stockage.
- L'accessibilité facilitée pour les personnes à mobilité réduite.

Cette méthode de collecte concerne actuellement 10% de la population du territoire, desservie par 230 points d'apport.

LES DÉCHÈTERIES EN FER DE LANCE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les déchèteries sont devenues des équipements incontournables de la

collecte et du tri par apport volontaire, particulièrement appréciée par les usagers (chiffres ci-contre). Ces installations sont désormais classées et leurs conditions d'exploitation, encadrées par une réglementation de plus en plus exigeante, n'ont cessé de progresser en terme de qualité de service et de sécurité pour les usagers, les opérateurs et l'environnement.

Le SMAV poursuit, depuis 2011, un ambitieux programme de redéploiement, de modernisation et de mise aux normes de son réseau de déchèteries, pour améliorer encore le service rendu et pour anticiper l'émergence de nouvelles filières de l'économie circulaire.

2018 a été marquée par l'inauguration d'une nouvelle déchèterie à Croisilles, dont les travaux ont été réalisés en grande partie en régie.

230 770 euros ont été investis sur l'ensemble du parc, dans le cadre du programme de modernisation du réseau.

La plupart des déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche matin (jusqu'à 17h30 l'hiver et 19h l'été).

(Suite page 20)



La déchèterie de Croisilles, inaugurée en 2018.

COLLECTE EN DÉCHÈTERIES*	2015	2016	2017	2018
Végétaux	15 941,00 T	15 539,51 T	14 779,40 T	16 100,07 T
Gravats	17 001,00 T	15 704,82 T	16 174,93 T	15 131,71 T
Bois	6 577,00 T	5 891,50 T	5 162,26 T	4 468,42 T
Encombrants	6 398,00 T	6 292,64 T	6 258,44 T	5 937,22 T
Ferraille	1 853,00 T	2 061,34 T	2 029,62 T	2 071,33 T
Déchets d'éléments d'ameublement	-	436,33 T	2 250,28 T	3 281,56 T
Déchets électroniques et électriques	1 467,00 T	1 687,79 T	1 567,40 T	1 528,23 T
Cartons	1 349,00 T	1 288,90 T	1 327,34 T	1 392,84 T
Plâtre	1 236,00 T	1 229,22 T	1 186,42 T	971,02 T
Déchets diffus spécifiques	327,00 T	397,29 T	420,71 T	390,92 T
Huile de vidange	72,00 T	80,55 T	74,07 T	71,91 T
Batteries	29,00 T	Tonnages comptabilisés avec ceux de la ferraille		
Piles	9,00 T	7,89 T	12,62 T	10,26 T
Huile végétale	11,80 T	10,79 T	12,17 T	7,17 T
Cartouches	9,00 T	6,36 T	4,07 T	4,77 T
Néons / Tubes / Ampoules	4,40 T	2,88 T	4,77 T	6,55 T
Polystyrène	12,00 T	13,59 T	17,48 T	13,85 T
Nespresso	4,00 T	5,19 T	4,55 T	5,30 T
Radiographies	0,80 T	1,93 T	1,53 T	2,21 T
Pneus	-	54,58 T	49,38 T	40,24 T
Amiante	-	-	-	109,38 T
TONNAGE TOTAL	52 301,00 T	50 712,52 T	51 327,44 T	51 544,74 T
TONNAGE HORS GRAVATS	35 300,00 T	35 008,18 T	35 152,51 T	36 413,03 T
MATIÈRES VALORISÉES HORS GRAVATS⁽¹⁾	26 575,00 T	28 263,77 T	28 423,97 T	29 975,51 T
TAUX DE VALORISATION HORS GRAVATS	75,28 %	80,73 %	80,86 %	82,32 %

* Données brutes non corrigées des volumes de déchets assimilés produits par les professionnels.

(1) Tous les matériaux collectés sont valorisés sous forme de matière, à l'exception des encombrants et de l'amiante (enfouissement) et des DDS (incinération).



Isolant "Metisse" produit à partir des textiles recyclés, dans les ateliers du Relais

Les déchèteries sont réparties sur le territoire de manière à garantir l'accès de tous les habitants à ce service, à moins de 15 minutes de leur domicile (cartographie page 6).

LES COLONNES À VERRE HARMONISÉES SUR 100% DU TERRITOIRE

90 000 euros ont été investis en 2017 pour réagencer et remettre aux normes le réseau de 95 colonnes d'apport volontaire du verre de la Communauté de Commune des Campagnes de l'Artois.

7 047 tonnes de verre ont été collectées en 2018, sur les 800 points de collecte du SMAV. Un chiffre qui enregistre logiquement une croissance de 3,5% en 2018, compte tenu de l'attractivité des nouvelles implantations réalisées en 2017.

LE RÉSEAU DES BORNES TEXTILES POURSUIT SA CROISSANCE

La collecte sélective des textiles, chaussures et linge de maison, réalisée au profit de l'association d'insertion *Le Relais* (page 13) et de quelques structures similaires, repose sur la mise en place de bornes d'apport volontaire, sur l'ensemble du territoire et dans toutes les déchèteries. Les 163 conteneurs actuellement opérationnels sur la voie publique ont permis de récolter 1 365 tonnes de produits textiles en 2018, enregistrant une croissance globale de 33% sur un an.

525 CONTRATS PROFESSIONNELS

Au-delà de ses missions réglementaires, le SMAV propose également ses services aux acteurs professionnels (dépassant un volume de déchets de 1 100 litres hebdomadaires), qui souhaitent lui confier la collecte et le traitement des déchets industriels banals (DIB : papiers, cartons, emballages et déchets résiduels assimilables à des déchets ménagers)

Il s'agit d'un service "à la carte", permettant essentiellement aux commerçants et artisans de se faire reprendre leurs déchets d'activités dans le cadre du service public. Le SMAV a ainsi rempli 525 contrats en 2018, mobilisant une équipe de collecte spécifique de 6 personnes, encadrée par un responsable de service, pour la collecte de 4 390 tonnes de DIB, générant une recette de 431 760 euros.

4 DÉCHÈTERIES ACCESSIBLES AUX PROFESSIONNELS

Les professionnels peuvent également utiliser les services de trois déchèteries grand public, à Aubigny-en-Artois, Bapaume et Rivière et disposent, depuis 2016, d'une déchèterie exclusivement dédiée à leurs matériaux, sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy.

L'accès à ce service suppose la signature d'un contrat : deux types de forfait, pour l'accès à une ou quatre déchèteries, couplés à une tarification en fonction du nombre de passages (1 passage équivalent à un volume de 2 m³). Le prix des forfaits varie de 490 à 990 euros.

Pour les professionnels n'ayant pas souscrit de contrat, un forfait de 50 euros par passage est appliqué. En 2018, 357 passages ont été facturés.

POPULATION DESSERVIE PAR LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE

	Collecte en porte-à-porte (PAP)	Collecte en points d'apport volontaire (PAV)
2018	239 POINTS	
Ménages	148 882 habitants desservis	16 799 habitants desservis
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	525 contrats professionnels	
2017	230 POINTS	
Ménages	148 790 habitants desservis	16 789 habitants desservis
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	408 contrats professionnels	



1 100 LITRES

C'est le volume de déchets hebdomadaire produit à partir duquel les professionnels doivent souscrire un contrat spécifique pour la collecte et le traitement des déchets industriels banals (encadré page 18).

ÉQUIPEMENTS AFFECTÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

CONTENANTS	Verre	Verre	Emballages et papiers-cartons recyclables	Ordures ménagères résiduelles	Textile	Gravats, remblais	Déchets végétaux	Bois	Encombrants	Autres déchets
Nombre de contenants	800		239		163	139 bennes				
Type de contenant	Colonnes conteneurs		Points d'apport volontaire Colonnes enterrées		Bornes Conteneurs	Réseau de 12 déchèteries (particuliers)				
Ratio par habitant	1 pour 207		1 pour 72 dans les secteurs concernés		1 pour 1 016	1 déchèterie pour 13 800 particuliers				
Tonnage collecté ménagers	6 102 T		783 T	3 791 T	1 182 T	13 104 T	13 943 T	3 870 T	5 141 T	8 580 T
Tonnage collecté non ménagers	944 T		121 T	1 050 T	183 T	2 027 T	2 157 T	599 T	796 T	1 328 T
TOTAL TONNAGE COLLECTÉ	7 047 T		904 T	4 841 T	1 365 T	15 132 T	16 100 T	4 468 T	5 937 T	9 908 T

* Voir calcul de répartition entre les ménages et les professionnels assimilés aux particuliers, page 24.

ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

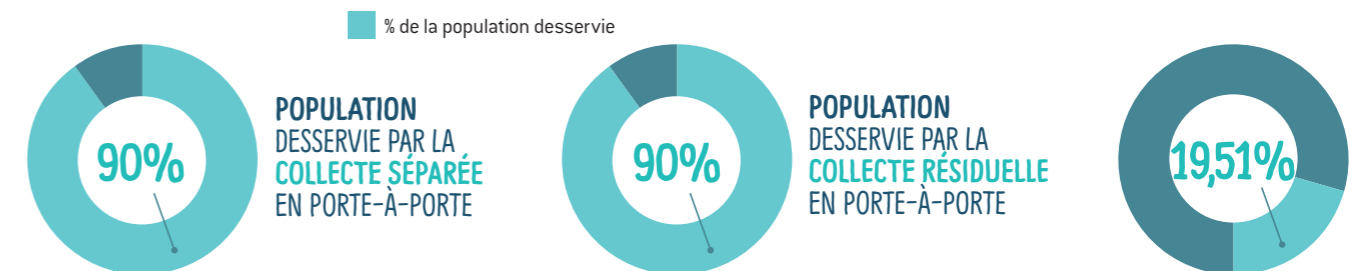
TYPE DE DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers cartons recyclables
Population desservie	148 882 habitants	148 882 habitants
Tonnages annuels	34 967 T*	9 259 T*
Couleur du bac concerné	Couvercle gris ou vert	Couvercle jaune
Collecte séparative proposée		X

* Données brutes non corrigées des volumes de déchets assimilés produits par les professionnels.



PART DE LA COLLECTE SÉPARÉE DANS LE TONNAGE GLOBAL COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE





La déchèterie de Croisilles.

© SMAV

Des moyens de collecte TOUJOURS PLUS QUALITATIFS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



L'ANNÉE 2018 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA REPRISE, en régie directe, du service de collecte séparée sur 78 communes de l'Ouest du territoire. Le SMAV focalise actuellement ses efforts sur la performance économique et environnementale des équipements, des matériels et des équipes, pour généraliser le niveau d'exigence du service à l'ensemble des composantes du territoire (notamment au niveau des déchèteries).

ÉVOLUTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE

À l'horizon 2020, la réduction des fréquences de collecte en porte à porte pour les emballages pourrait accompagner le mouvement de fond de réduction des déchets à la source.

Cette solution peut également être envisagée comme un accélérateur de tendance, plus performant encore que la redevance incitative, qui n'est pas sans poser de problème en termes de réactivation des comportements indésirables.

ÉVOLUTION DES MOYENS DE COLLECTE

L'année 2020 marquera le début du programme d'investissement massif destiné au remplacement de la flotte de véhicules de collecte, fonctionnant actuellement au diesel, par des camions bennes fonctionnant au GNC (gaz naturel comprimé). 4,2 millions d'euros seront consacrés à ce projet qui sera réalisé à 100% en quatre ans.

La modernisation et le redéploiement des déchèteries se sont poursuivis en 2018, avec le remplacement de la déchèterie de Boileux-Au-Mont par celle de Croisilles et l'amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de celle de Marceuil.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Dès janvier 2018, le SMAV a repris en régie directe, la collecte séparée des emballages ménagers, sur les 78 communes situées à l'Ouest du territoire, confiée à Veolia jusqu'en 2017. Le périmètre d'opération de la collecte séparée en régie directe couvre désormais 100% du territoire des trois intercommunalités associées au sein du SMAV⁽¹⁾.

À moyen terme, la recherche de nouvelles synergies avec des territoires voisins n'est pas à exclure. Dans le contexte d'une réduction prévisible des volumes de déchets à traiter, un redéploiement des moyens "économisés" permettrait d'optimiser les équipements logistiques et les installations de traitement.

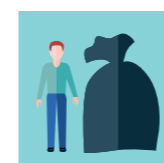


3.B.
LE BILAN
DE LA
COLLECTE

Le Centre de tri des emballages ménagers recyclables sur l'Écopôle de Saint-Laurent-Blangy.

© SMAV

Des résultats remarquables QUI SITUENT LE SMAV DANS LE PELOTON DE TÊTE DES TERRITOIRES ÉCONOMES EN PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



188 kg

C'est le poids moyen des ordures ménagères résiduelles, produites par an et par habitant, et terminant dans les bacs de collecte en porte-à-porte ou conteneurs d'apport volontaire gris, soit 611 grammes par habitant et par jour (contre 559 g en moyenne au plan national). Un résultat qui surpasse de 15,7 % la moyenne nationale.

LES HABITANTS DU TERRITOIRE AFFICHENT UNE PRODUCTION DE DÉCHETS, TOUTES FORMES DE COLLECTES CONFONDUES (HORS GRAVATS ET DÉBLAIS), SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE : 476 kg par habitant et par an, sur le périmètre du SMAV, contre 437 kg, au plan national⁽¹⁾.

Cette performance, a priori modeste, en cache une autre plus essentielle : ils sont surtout des champions du tri, avec un taux de 60 % de déchets orientés vers les collectes séparées (collectes des emballages, collecteurs de verres et textiles et déchèteries), contre un taux de 50 % au plan national.

Il en résulte une production d'ordures ménagères résiduelles (bacs et conteneurs d'apport volontaire gris) représentant 39,96 % du total des déchets collectés, inférieure à la moyenne nationale située à plus de 50 %.

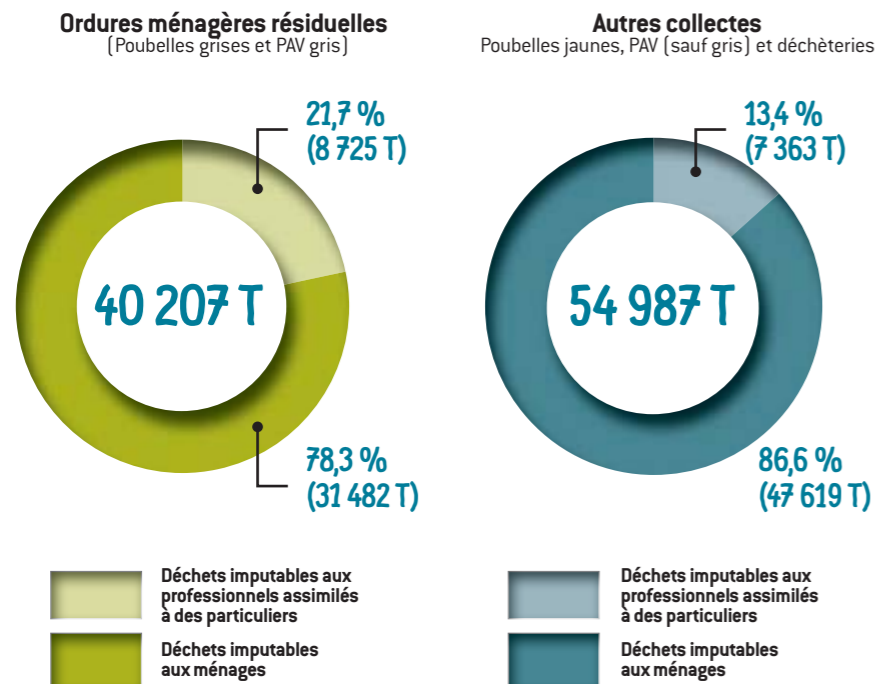
Un taux qui permet, en volume, de passer sous la moyenne nationale de production d'ordures ménagères résiduelles : 188 kg par habitant et par an, sur le périmètre du SMAV, contre 223 kg pour la moyenne du pays.⁽¹⁾

[1] Source : Ademe. Chiffres-clés, 2018 (en données corrigées des volumes de déchets assimilés produits par les professionnels, selon les taux de répartition de l'Ademe). Définition et détail des calculs page suivante.

[1] À l'exception des 9 communes affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord (cartographie page 6).

Répartition des tonnages DE DÉCHETS COLLECTÉS ENTRE LES PROFESSIONNELS ET LES PARTICULIERS

TONNAGE TOTAL 2018
95 194 T



DÉFINITION

LES DÉCHETS MÉNAGERS (IMPUTABLES EXCLUSIVEMENT AUX MÉNAGES) sont l'ensemble des déchets produits au quotidien par les ménages, incluant les ordures ménagères résiduelles (bac gris), les contenus de collecte séparée (bac jaune), les apports volontaires (colonnes à verre, conteneurs textile, bornes PAV jaunes) et les apports en déchèterie (hors déblais et gravats).

Ils ne prennent pas en compte les volumes des collectes réalisées dans le cadre des contrats spécifiques passés avec les professionnels (qui produisent plus de 1 100 litres hebdomadaires) et ne doivent pas inclure les volumes de déchets assimilés produits par les professionnels assimilés à des particuliers, collectés en même temps que les déchets des ménages (professionnels en-deçà du seuil de 1 100 litres hebdomadaires).

◆ Lire méthode de calcul ci-contre

MÉTHODE DE CALCUL DE LA RÉPARTITION

Pour calculer la répartition des déchets ménagers produits par les ménages, d'une part, et par les professionnels assimilés à des particuliers d'autre part, l'Ademe propose d'appliquer des taux théoriques moyens de répartition des déchets assimilés (lorsqu'il n'existe pas de moyen de les différencier autrement) :

SONT IMPUTÉS AUX PROFESSIONNELS :

21,7 %

DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

(bacs gris). 78,3% sont donc imputables aux ménages.

DE MÊME, SONT IMPUTÉS AUX PROFESSIONNELS :

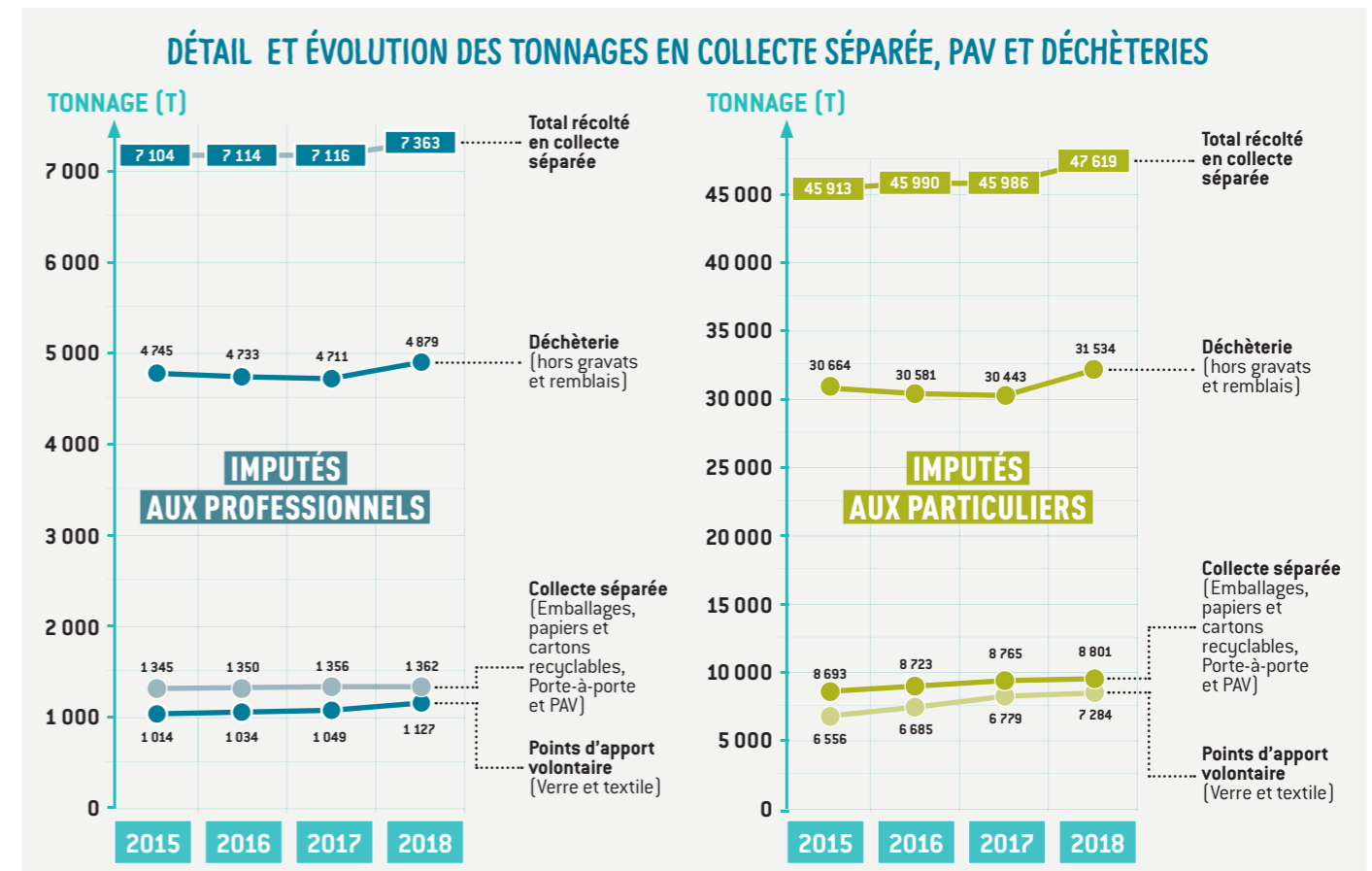
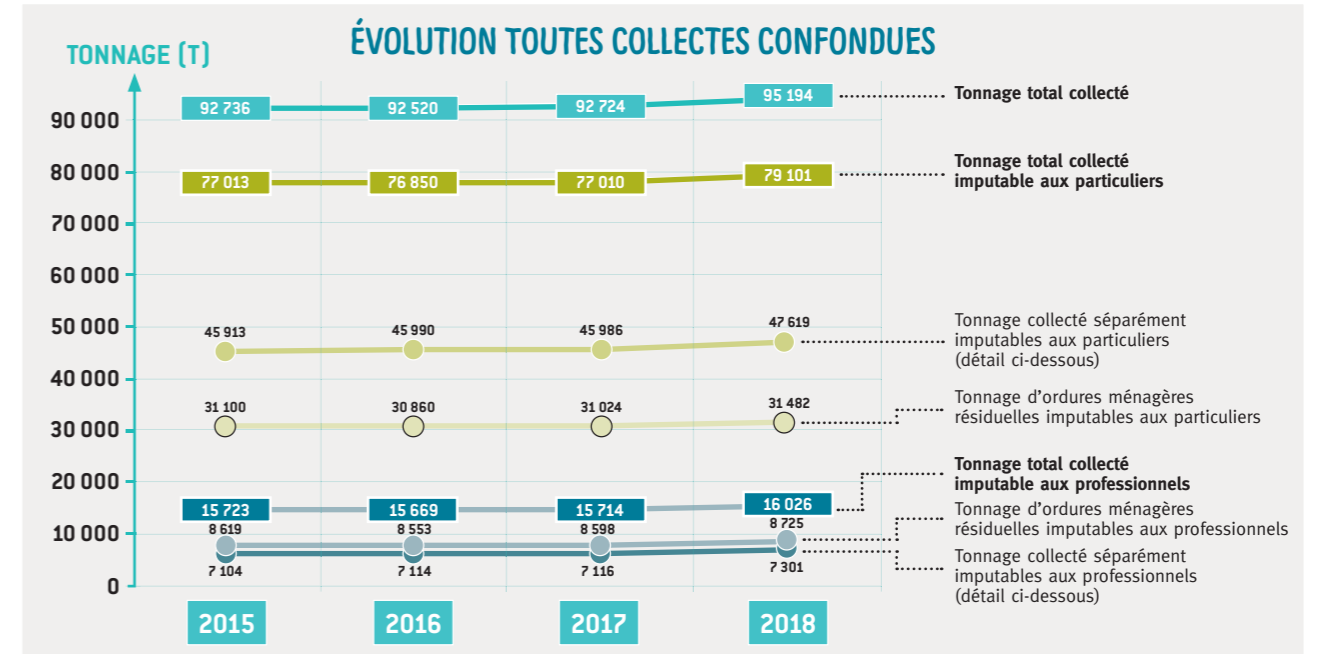
13,4 %

DES DÉCHETS CONTENUS DANS LES AUTRES MODES DE COLLECTE

86,6% sont donc imputables aux ménages.

Les chiffres utilisés pour le bilan de la collecte des déchets, correspondent ici aux chiffres retraités selon les taux théoriques communiqués par l'Ademe (tableau page 32).

Évolution des tonnages DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS imputables aux professionnels et imputables aux particuliers (HORS GRAVATS ET REMBLAIS)



Des infrastructures de traitement ORGANISÉES DANS LA CONTINUITÉ DES FLUX DE COLLECTE, POUR UNE MAÎTRISE TOTALE DE LA CHAÎNE DE VALORISATION



LA STRATÉGIE D'ORGANISATION DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS, choisie par le SMAV, consiste à affecter à chacun des flux de collecte, une unité de traitement distincte et spécialisée, pour apporter une lisibilité optimale aux différentes filières de production et de recyclage mises en œuvre (représentation graphique page 8), en facilitant, par la même occasion, leur compréhension par les usagers.

Du point de vue technique, ce modèle pragmatique présente le double intérêt d'offrir une meilleure traçabilité des intrants, en évitant le plus possible les enchevêtrements de flux, et de dégager une mesure des performances de valorisation pour chacun des flux de collecte.

L'approche par filière se révélera encore d'un grand intérêt à l'occasion de la mise en place de la collecte séparée des déchets ménagers fermentescibles, programmée par le législateur en 2025, en permettant de différencier les déchets organiques effectivement isolés par des moyens de collectes séparées, de ceux qui continueront à être mélangés aux ordures ménagères résiduelles. Le taux d'efficacité des collectes spécialisées en biodéchets étant de l'ordre de 40% à ses débuts, les derniers choix technologiques effectués par le SMAV, permettront néanmoins d'isoler et de valoriser les 60% restant, en s'appuyant sur le *centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères (Selectrom)*, mis en service fin 2017.

LE CENTRE DE SÉLECTION POUR LE RECYCLAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES (SELECTROM)

L'année 2017 a été marquée par l'achèvement des travaux d'une nouvelle unité de traitement des déchets issus de la collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs et PAV gris), installée sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy.

Baptisé *Selectrom*, cet outil industriel, mis en service progressivement au cours de l'année 2018, permet de séparer les différentes matières mélangées par les usagers dans le flux d'ordures ménagères résiduelles, en les isolant par opérations successives, selon des procédés mécaniques (tri granulométrique, déferraillage, tri balistique...) et biologiques (pré-fermentation aérobie, stabilisation, hygiénisation de la matière organique...). Lorsque cet équipement aura atteint son "rythme de croisière" optimal – vers 2020 – il

permettra la valorisation, sous forme de matière ou d'énergie, de près de 90% des tonnages traités pour en extraire principalement :

- **de la matière organique** (35% des contenus environ), allant au delà des exigences de la norme NFU 44 051, permettant de produire en aval un amendement organique destiné à une utilisation en agriculture, espaces verts et aménagements paysagers ou une matière propice à la valorisation énergétique par méthanisation (page 25)
- **des produits combustibles** (35% des contenus environ) : petits morceaux de films plastiques, à haut pouvoir calorifique (PCI) qui iront alimenter des filières de valorisation énergétique (incinération principalement, cimenteries, chaufferies industrielles...).
- **des métaux ferreux**, orientés vers leurs filières de recyclage respectives (2% des volumes).

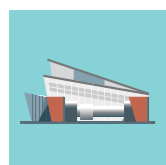
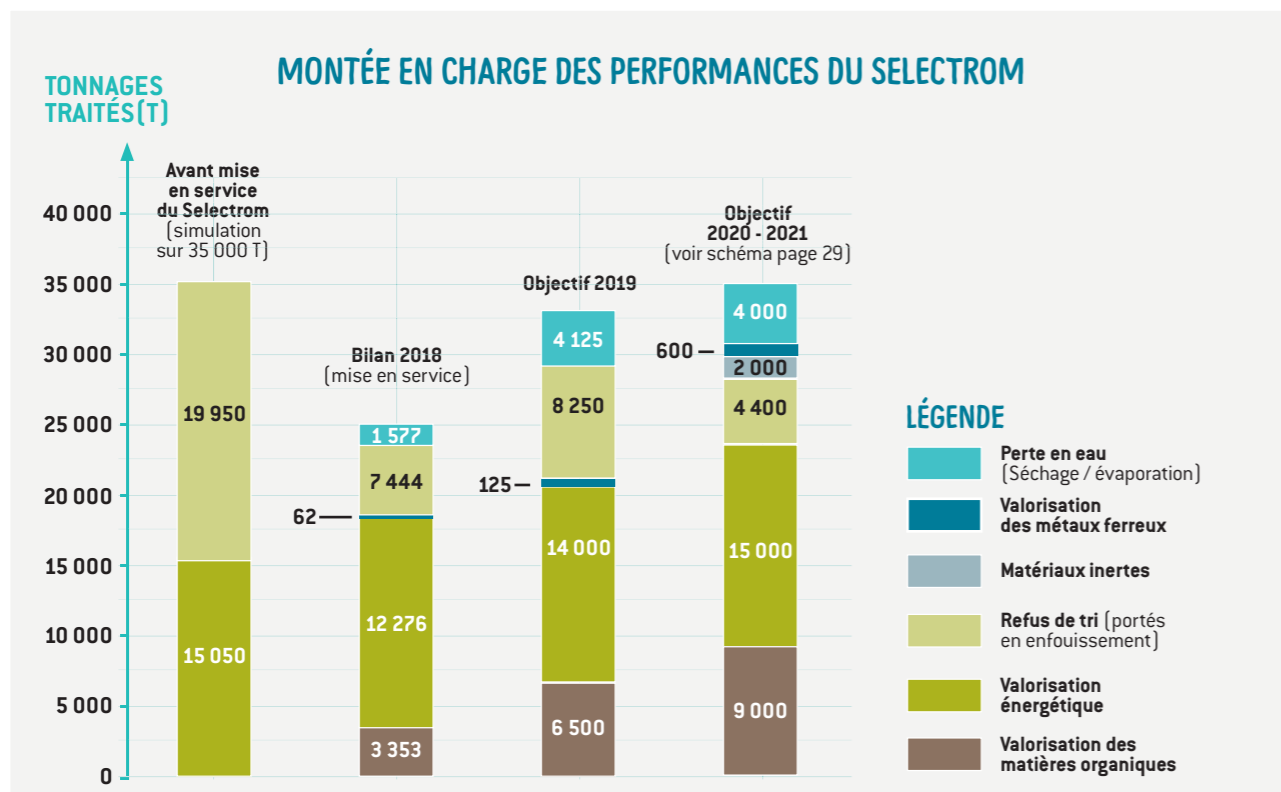


4^{ÈME} PARTIE

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Le centre de Sélection pour le Recyclage des Ordures Ménagères (*Selectrom*), sur l'Écopôle de Saint-Laurent-Blangy.



11 M€

C'est le montant de l'investissement réalisé pour la construction du nouveau centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères (Selectrom), implanté sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy.

Le SMAV a choisi de faire porter le projet par un groupement d'entreprises, composé de SUEZ, VINCI Environnement et A3 Architectes, chargé de la conception, de la construction et de l'exploitation de cette unité pendant 5 ans, moyennant une rétribution fixée à 44 euros par tonne de matière traitée, correspondant au montant des charges restant à couvrir après commercialisation des matières recyclables ou valorisables (coût final de traitement).

Dotée d'une capacité de 35 000 tonnes par an, la nouvelle unité permettra d'affiner le tri pour alimenter les différentes filières de valorisation des ordures ménagères.

■ **des refus de traitement non valorisables :** matériaux inertes éliminés en installation de stockage (11% des volumes).

■ **les 22% restant correspondent à la perte en eau** (évaporation dans les opérations de séchage et de stockage intermédiaires), que l'on peut considérer comme de la matière valorisée en eau (autrefois portée en enfouissement ou en incinération).

La mise en service progressive du Selectrom, au cours de l'année 2018, ayant nécessité de nombreux réglages et quelques arrêts de production, n'a pas permis d'absorber le flux d'ordures ménagères résiduelles optimal (25 000 tonnes traitées, pour une capacité annuelle de 35 000 tonnes), ni d'atteindre rapidement des ratios de valorisation exceptionnels.

Néanmoins, sur la part des ordures ménagères qui a pu être traitée par cet équipement, le taux de valorisation matière s'établit à 20% pour l'ensemble de l'année 2018 (contre 0% en 2017) et le taux de matériaux portés en enfouissement est descendu à 29% (contre 43% en 2017).

Pour l'année 2019, le Selectrom vise un taux de valorisation matière aux alentours de 32% et un taux d'enfouissement ramené aux alentours de 25% (graphique de montée en charge des performances ci-dessus).

LE CENTRE DE VALORISATION MULTI-FILIÈRES (CVM)

Implanté sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy, dans un bâtiment de construction récente (2016), le CVM réceptionne essentiellement les encombrants en provenance des déchèteries et une part des ordures ménagères, en intermitence avec le Selectrom.

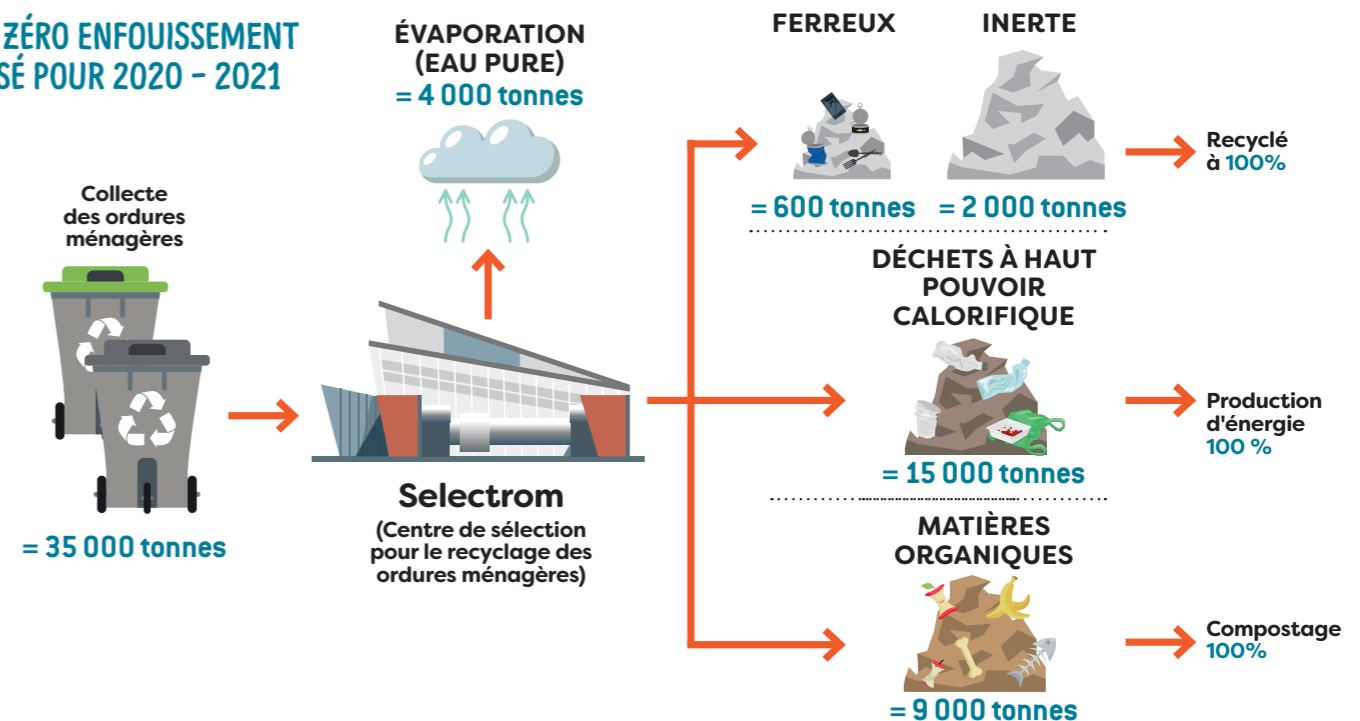
Après pesage, contrôle et séparation des déchets mélangés, les matières sont expédiées vers les opérateurs des filières de recyclage, vers l'usine de valorisation énergétique par incinération de Saint-Saulve, ou vers le centre d'enfouissement technique de Nurlu.

Le CVM emploie 1 conducteur d'engins et 5 conducteurs poids lourds, sous la responsabilité d'un manager d'équipe, rattaché au pôle Traitement.

LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

Implanté sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy, dans un bâtiment construit en 2006, le centre de tri est destinataire du contenu de la collecte séparée des emballages recyclables (bacs et PAV jaunes) et traite annuellement 10 163 tonnes de matériaux : papiers, canettes, aérosols, boîtes de conserve métalliques, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique.

LE ZÉRO ENFOUISSEMENT VISÉ POUR 2020 - 2021



Le centre de tri réceptionne également une partie des gros cartons collectés dans les déchèteries ou en porte à porte chez les professionnels, sur l'ensemble du périmètre du SMAV.

À l'issue des opérations de tri, 75 % des apports, effectivement recyclables en nouveaux matériaux, sont conditionnés en balles (hormis les JRM stockés et chargés en vrac), pour être expédiés et valorisés, en suivant des filières distinctes selon leur nature.

La part prépondérante des produits issus de la valorisation du centre de tri est constituée par les Journaux Revues et Magazines (JRM) qui représentent à eux seuls près de 36% des expéditions. Vient ensuite le gros de magasin, composé essentiellement de papiers cartons mêlés d'origine, dont le niveau de qualité de tri requis est inférieur à celui des imprimés (32%).

La part des plastiques (PEHD, PET blanc et couleur), qui constitue un gros volume de nos poubelles de tri, ne représente au final, en tonnage, qu'environ 10 % des expéditions.

On retrouve également, parmi les déchets d'emballages, 4,5% de métaux ferreux et non ferreux qui peuvent être recyclés.

Le centre de tri emploie 27 salariés, sous la responsabilité d'un manager d'équipe et d'un responsable de service.

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX DE TILLOY-LÈS-MOFFLAINES

Située non loin des installations de l'écopôle, la plateforme reçoit exclusivement des déchets végétaux, issus de l'entretien des jardins et des espaces verts (tontes de gazon, feuillages, branchages...), en provenance des déchèteries fixes et mobiles (82 % des apports), des services techniques espaces verts des communes, des entreprises d'espaces

verts, et des centres d'aide par le travail répartis sur l'ensemble du territoire du SMAV (18% des apports).

La quantité de déchets végétaux réceptionnée sur le site, en 2018, s'élève à 16 100 tonnes en provenance des déchèteries et 3 610 tonnes en apports directs (contrats entreprises, associations et services aux communes).

La transformation des déchets végétaux en compost (engrais naturel), sur ce site, fait appel à un procédé de traitement dit de "compostage en ventilation forcée pilotée", qui comprend un certain nombre d'opérations successives : réception et contrôle de la conformité ; broyage et mélange ; fermentation intensive en casiers pendant 4 semaines, pilotée par un logiciel de régulation de température ; fermentation en andains pendant 8 semaines ; retournements ; criblage.

À l'issue du process, le compost fait l'objet d'une analyse qualité, par lot de commercialisation, conformément à la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques. Une fiche technique attestant de la conformité, est délivrée à chacun des clients. Tous les lots analysés en 2018 se sont révélés conformes.

La commercialisation est assurée en vente directe par le SMAV, auprès d'une clientèle composée majoritairement d'agriculteurs. L'épandage de ce compost, à raison de 15 tonnes par hectare en moyenne, a permis l'amendement d'environ 500 hectares de terres agricoles, en 2018.

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX DE RIENCOURT

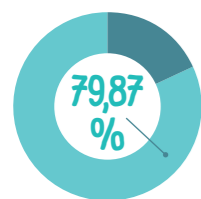
Elle reçoit exclusivement les matières organiques extraites par le Selectrom et valorisables sous forme de compost répondant à la norme NFU 44-051 (3 350 tonnes valorisées en 2018).

4.B. LE BILAN DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



© SMAV

Un taux global de valorisation exceptionnel, APPELÉ À PROGRESSER ENCORE SIGNIFICATIVEMENT AVEC LA MONTÉE EN CHARGE DES PERFORMANCES DU SELECTROM



79,87 %
DES DÉCHETS VALORISÉS

Sur 95 194 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectées (ensemble des collectes hors remblais et gravats et hors contrats professionnels spécifiques), 76 031 tonnes ont été valorisées sous forme de matière ou de production énergétique, à l'issue des opérations de traitement réalisées sur les installations du SMAV (les 20,13% restant partent en centre technique d'enfouissement).

L'ORGANISATION PRAGMATIQUE DES FILIÈRES DE TRAITEMENT mise en œuvre par le SMAV, permet d'atteindre des taux de valorisation remarquables, dans chacune des installations gérées, portant le taux global de valorisation, sous forme de matières ou de produits organiques, à 57,24 % du total des tonnages collectés (hors valorisation énergétique par incinération).

Cette performance situe les territoires desservis par le SMAV nettement au dessus de la moyenne nationale (autour de 43 %⁽¹⁾) et dépasse d'ores et déjà les objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (55% des déchets devant être valorisés sous forme de matière en 2020).

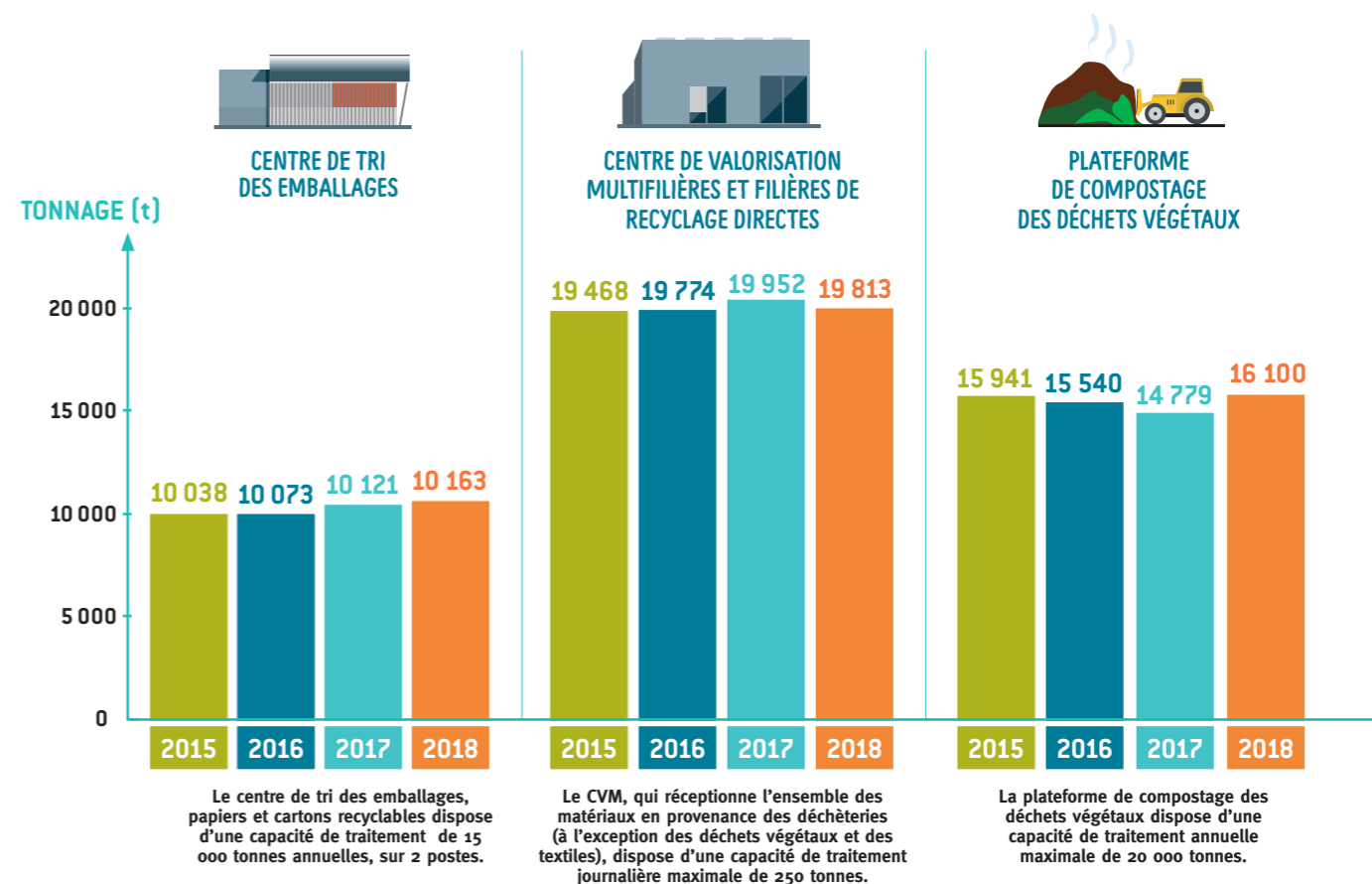
En données corrigées imputables aux seuls ménages, le SMAV, avec 7 ans d'avance, a déjà atteint les objectifs fixés pour 2025 à 60% de valorisation (hors valorisation énergétique par incinération), grâce à la montée en charge des performances d'exploitation du Selectrom (page 35).

En ajoutant au taux de valorisation matière, le taux de valorisation énergétique par incinération des ordures ménagères (22,63 %), le territoire affiche un taux de valorisation global des déchets de 79,87 %, sensiblement supérieur à la moyenne nationale (autour de 75%).

Il en résulte un très faible taux de stockage en centre d'enfouissement technique, qui s'établit à 20,13 %, pour le périmètre d'activité du SMAV, contre 24%⁽²⁾ au plan national. Un chiffre auquel il faudrait encore retrancher quelques points, considérant que le centre d'enfouissement technique choisi par le SMAV produit également de l'énergie (biogaz émanant du stockage des déchets).

[1] Source : Ademe. Chiffres clés. 2017.
[2] Source : Ademe. Chiffres clés. 2018.

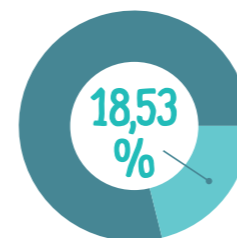
ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS PAR LES PRINCIPALES INSTALLATIONS DE VALORISATION *



* Hors ordures ménagères résiduelles, hors contrats professionnels spécifiques, hors apports des communes, hors gravats et remblais.

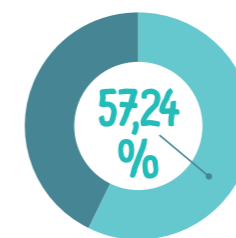
CALCUL DES TAUX EFFECTIFS ET APPARENTS

Les taux de valorisation et d'enfouissement publiés pages 30 et 31 sont calculés selon la définition de l'Ademe, qui considère que l'ensemble des tonnages de collecte orientés vers des unités de tri, centre de valorisation multi-filières, compostage) sont des tonnages par définition valorisés, sans avoir à se préoccuper des refus de tri résultant des opérations de traitement, partant pour une petite part en enfouissement (Sources : Ademe. Chiffres-clés. Décembre 2017 ; Observatoire Sinoe)



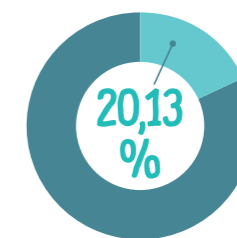
DE REFUS DE TRI

Les refus de tri sont la part des déchets qui ne correspondent pas à la filière de traitement vers laquelle ils ont été orientés et qui sont "mis de côté" à l'issue du processus de tri ou de compostage, pour être incinérés ou enfouis (refus de tri du centre de tri ou du CVM) ou en valorisation matière (refus issus de la plateforme de compostage). Ils proviennent essentiellement d'un manque de rigueur de la part des usagers au moment d'effectuer "les bons gestes de tri", à la maison ou en déchèteries. Les performances du SMAV sont appréciables au regard de la moyenne nationale qui affiche un taux de 37 %⁽¹⁾ de refus de tri. (1) Source : Ademe. Chiffres-clés. Décembre 2017.



DE VALORISATION SOUS FORME DE MATIÈRE

Le taux effectif de déchets ménagers et assimilés, valorisés sous forme de matières destinées au recyclage, ressort à 53,51 % (en excluant les refus de tri). Si l'on prend en compte l'ensemble des tonnages entrant en installations de tri et de valorisation, considérés comme valorisés, au sens de l'Ademe, le taux apparent de valorisation ressort à 57,24 %, contre 43,50 % en moyenne nationale (encadré ci-contre).



D'ENFOUISSEMENT EN CENTRE TECHNIQUE

Le taux effectif de déchets partant en centre technique d'enfouissement ressort à 23,86 % (en incluant les refus de tri). Si l'on déduit les refus de tri, considérés comme valorisés, au sens de l'Ademe, le taux apparent de valorisation ressort à 20,13 % contre 24 % en moyenne nationale (encadré ci-contre).



-40 %
D'ENFOUISSEMENT EN 8 ANS

D'année en année, les solutions de traitement mises en place par le SMAV, couplées aux efforts de la population en matière de tri, ont permis de réduire de 40 % le taux d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, depuis 2010 (année de référence de la loi de transition énergétique pour la croissance verte). Ce taux de réduction des enfouissements tendra vers les 100% à l'horizon des 5 à 6 prochaines années.

RÉCAPITULATIF DES FLUX DE TRAITEMENT ET VALORISATION

Hors contrats pro spécifiques, hors contrat Osartis-Marquion, hors apport des communes Hors gravats et remblais	Tonnage global	Taux imputable aux déchets ménagers (ménages)	Taux imputable aux déchets assimilés (professionnels)	Tonnage imputable aux déchets ménagers (ménages)	Tonnage imputable aux déchets assimilés (professionnels)	Nombre d'habitants concernés	Ratio kg par habitant et par an imputables aux ménages
Tonnage total des déchets ménagers et assimilés collectés	95 194			79 101	16 093	165 681	478⁽¹⁾
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES							
Tonnage total des ordures ménagères collectées	40 207	78,30 %	21,70 %	31 482	8 725	165 681	190⁽¹⁾
Tonnages partant directement en enfouissement	1 258	78,30 %	21,70 %	985	273	165 681	6
Tonnages partant en enfouissement en sortie de CVM et PTMB	14 565	78,30 %	21,70 %	11 405	3 161	165 681	69
Tonnages valorisés en incinération en sortie de CVM et PTMB	19 392	78,30 %	21,70 %	15 184	4 208	165 681	92
Tonnages valorisés sous forme de compost en sortie de Selectrom	3 353	78,30 %	21,70 %	2 625	728	165 681	16
Tonnages valorisés sous forme de matériaux ferreux	62	78,30 %	21,70 %	48	13	165 681	0
Tonnage évaporé au niveau du Selectrom	1 577	78,30 %	21,70 %	1 235	342	165 681	7
DÉCHETS DESTINÉS AUX INSTALLATIONS DE TRI, DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE							
Tonnages destinés au centre de tri du SMAV à Saint-Laurent-Blangy (emballages, papiers et cartons)	10 163	86,60 %	13,40 %	8 801	1 362	165 681	53
Tonnages destinés au centre de tri de Veolia à Amiens (emballages, papiers et cartons)	0	86,60 %	13,40 %	0	0	165 681	0
Tonnages destinés aux filières de valorisation directes (contenus des déchèteries hors gravats, végétaux et encombrants)	13 876	86,60 %	13,40 %	12 016	1 859	165 681	73
Tonnages destinés au centre de valorisation multifilières (encombrants)	5 937	86,60 %	13,40 %	5 141	796	165 681	31
Tonnages destinés à la plateforme de compostage des végétaux de Tilloy	16 100	86,60 %	13,40 %	13 943	2 157	165 681	84
Tonnages destinés à la plateforme de compostage de Riencourt (Selectrom)	3 353	86,60 %	13,40 %	2 904	449	165 681	18
Tonnages de verre expédiés en valorisation directe dans les verreries	7 047	86,60 %	13,40 %	6 102	944	165 681	37
Tonnages de textile expédiés en valorisation directe dans les associations	1 365	86,60 %	13,40 %	1 182	183	165 681	7
Total	54 487	86,60 %	13,40 %	47 185	7 301	165 681	285
AUTRES DÉCHETS PORTÉS DIRECTEMENT À L'INCINÉRATION							
DDS collectés en déchèterie portés à l'incinération	391	86,60 %	13,40 %	339	52	165 681	2
AUTRES DÉCHETS PORTÉS DIRECTEMENT À L'ENFOUISSEMENT							
Amiante collectée dans les déchèteries	109	86,60 %	13,40 %	95	15	165 681	1
DÉCHETS RÉCYCLÉS SOUS FORME DE MATIÈRE À L'ISSUE DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION							
Sortant du centre de tri du SMAV à Saint-Laurent-Blangy	7 564	86,60 %	13,40 %	6 550	1 014	165 681	40
Sortant du centre de tri de Veolia à Amiens	0	86,60 %	13,40 %	0	0	165 681	0
Expédiés directement dans les filières de recyclage depuis les déchèteries	13 875	86,60 %	13,40 %	12 016	1 859	165 681	73
Sortant du centre de valorisation multi-filières (part d'encombrants)	0	86,60 %	13,40 %	0	0	165 681	0
Sortant de la plateforme de compostage des végétaux de Tilloy (compost)	7 588	86,60 %	13,40 %	6 571	1 017	165 681	40
Refus de compost de la plateforme de compostage de Tilloy (vendu)	826	86,60 %	13,40 %	715	111	165 681	4
Refus de compost de la plateforme de compostage de Tilloy (vers Riencourt)	287	86,60 %	13,40 %	249	38	165 681	2
Évaporation sur plateforme de compostage de Tilloy	7 400	86,60 %	13,40 %	6 408	992	165 681	39
Sortant de la plateforme de compostage des végétaux de Riencourt (compost)	1 513	86,60 %	13,40 %	1 311	203	165 681	8
Évaporation sur plateforme de compostage de Riencourt	1 839	86,60 %	13,40 %	1 592	246	165 681	10
Matériaux ferreux sortant du Selectrom	62	86,60 %	13,40 %	53	8	165 681	0
Évaporation au niveau du Selectrom	1 577	86,60 %	13,40 %	1 366	211	165 681	8
Dans les verreries	7 047	86,60 %	13,40 %	6 102	944	165 681	37
Dans le réseau de recyclage textile	1 365	86,60 %	13,40 %	1 182	183	165 681	7
Total	50 941	86,60 %	13,40 %	44 115	6 826	165 681	266
DÉCHETS PARTANT EN INCINÉRATION ET VALORISÉS SOUS FORME D'ÉNERGIE							
Refus de tri du centre de tri du SMAV à Saint-Laurent-Blangy	1 759	86,60 %	13,40 %	1 523	236	165 681	9
Sortant des déchèteries (DDS)	391	86,60 %	13,40 %	339	52	165 681	2
Sortant de la plateforme de compostage des végétaux de Tilloy-les-Mofflaines	0	86,60 %	13,40 %	0	0	165 681	0
Sortant de la plateforme de compostage des végétaux de Riencourt	0	86,60 %	13,40 %	0	0	165 681	0
Sortant du Selectrom et du CVM (part d'ordures ménagères)	19 392	86,60 %	13,40 %	16 793	2 599	165 681	101
Total tonnages valorisés en incinération	21 542	86,60 %	13,40 %	18 655	2 887	165 681	113
DÉCHETS ET REFUS DE TRI PARTANT EN ENFOUISSEMENT							
Sortant du centre de tri du SMAV à Saint-Laurent-Blangy	840	86,60 %	13,40 %	728	113	165 681	4
Sortant du centre de tri de Veolia à Amiens	0	86,60 %	13,40 %	0	0	165 681	0
Amiante provenant des déchèteries	109	86,60 %	13,40 %	95	15	165 681	1
Sortant du centre de valorisation multi-filières (part d'encombrants Astradec)	1 398	86,60 %	13,40 %	1 211	187	165 681	7
Sortant du centre de valorisation multi-filières (part d'encombrants Coved)	4 539	86,60 %	13,40 %	3 931	608	165 681	24
Sortant du centre de valorisation multi-filières (part ordures ménagères)	7 121	78,30 %	21,70 %	5 576	1 545	165 681	34
Sortant du centre du Selectrom	7 444	78,30 %	21,70 %	5 829	1 615	165 681	35
Ordures ménagères résiduelles portées directement en enfouissement	1 258	78,30 %	21,70 %	985	273	165 681	6
Total tonnages partant en enfouissement	22 710			18 354	4 356	165 681	111

* Selon mode de répartition décrit page 21.

DÉCHETS VALORISÉS EN MATÉRIAUX ET FORMES DE RECYCLAGE ET RÉEMPLOI

	Tonnage	Forme de recyclage
MATÉRIAUX ISSUS DES CENTRES DE TRI DES EMBALLAGES		
Gros cartons de magasins	2 441,24	pâte à papier et carton
Emballages ménagers recyclables - Cartonnettes (EMR)	1 084,13	pâte à papier et carton
Journaux, revues, magazines (JMR)	2 715,62	pâte à papier et carton
Acier	326,00	acier recyclé
Aluminium	17,18	aluminium recyclé
Polyéthylène Terephthalate (bouteilles plastiques semi-rigides) (PET+PETc)	635,61	paillettes ou granulés pour plastique recyclé (contenant plastiques, barquettes pour pots de fleurs, tuyaux ...) ou fibres polaires
Polyéthylène haute densité (bouteilles et bidons plastiques rigides) (PEHD)	242,71	paillettes ou granulés pour plastique recyclé
Emballages des liquides alimentaires (briques alimentaires) (ELA)	79,15	carton / lingots d'aluminium / plastiques
Films plastiques	22,36	valorisation matière
Total matériaux issus des centres de tri des emballages	7 564,00	
MATÉRIAUX DE DÉCHÈTERIES EXPÉDIÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE		
Bois en mélange	4 468,42	panneau de particules, alimentation chaufferies
Ferraille	2 071,33	matière première (carrosseries, cannettes, boules de pétanque, boîtes de conserve...)
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	3 281,56	valorisation matière ou énergétique
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	1 528,23	valorisation matière du plastique et extraction des métaux
Cartons	1 392,84	pâte à papier et carton
Plâtre	971,02	plaques de placo-plâtre, plâtre en poudre
Autres	162,26	valorisation matière ou énergétique
Total matériaux issus du centre de valorisation multi-filières	13 875,66	
AUTRES FORMES DE VALORISATIONS NON COMPTABILISÉES DANS LES FLUX ENTRANTS		
Cartons provenant des contrats spécifiques passés avec des professionnels	1 121,22	pâte à papier et carton
Acier et aluminium issus de l'incinération	554,06	métaux recyclés

(1) Ces chiffres comprennent 399 tonnes d'apports directs à déduire des volumes imputables aux particuliers. En données corrigées, le total des déchets collectés imputables aux particuliers ressort à 476 kg et le poids de la "poubelle grise" à 188 kg.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES INSTALLATIONS D'INCINÉRATION

La Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP) est modulée en fonction du niveau de performance énergétique de l'usine de traitement. Pour réduire de moitié le montant de la TGAP, la performance énergétique d'un site doit être supérieure à 0,6 pour un incinérateur construit avant fin 2008, et supérieure à 0,65 pour une unité construite après cette date. Cette réfaction de la taxe requiert le contrôle de la performance des installations, et impose aux exploitants d'UVE de concevoir un système de mesure fiable, inviolable et validé par un organisme agréé par l'Etat. La totalité des tonnages est traitée dans une unité ayant une performance 0,7.



La déchèterie de Rivière.

Récapitulatif des performances DU SYSTÈME DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION



■ La population du territoire produit chaque année **287 kg de déchets recyclables** par habitant (collectes séparées, bornes et déchèteries), contre 214 kg / an / habitant au plan national.

La différence de 73 kg repose en grande partie (63 Kg) sur l'attractivité et le nombre de déchèteries mises à la disposition des habitants (et vraisemblablement appréciées par les usagers des territoires voisins...).

■ Les bonnes performances en matière de tri se traduisent aussi par un **volume d'emballages recyclables**, collectés séparément, supérieur de 10 kg / an / habitant à la moyenne nationale.

■ La performance la plus remarquable se situe au niveau de la "poubelle grise", dont le poids

n'excède pas **188 kg / an / habitant**, contre 223 kg pour la moyenne des français.

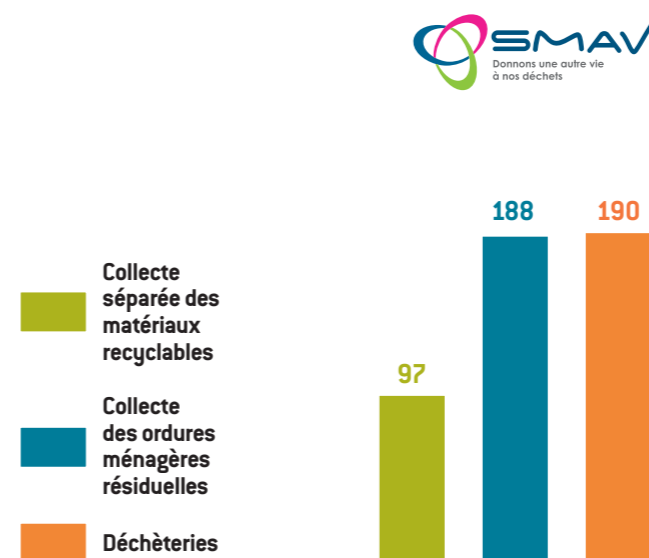
■ Ces bonnes pratiques en amont, couplées aux performances du système de traitement, permettent aux territoires affiliés au SMAV d'afficher un **taux de valorisation matière (recyclage) de près de 60%** (soit précisément l'objectif de la France à l'horizon 2025, fixé par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, dite loi TEPCV, votée en 2015).

■ Si l'on déduit encore les volumes de matières valorisées sous forme d'énergie (23%), le **taux d'enfouissement ressort à 17%**, contre 25 % au plan national.

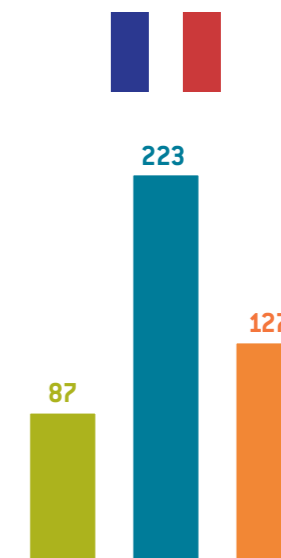
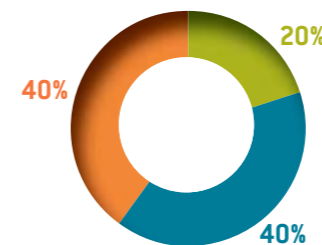
BILAN SMAV 2018

INDICATEURS MOYENS EN FRANCE

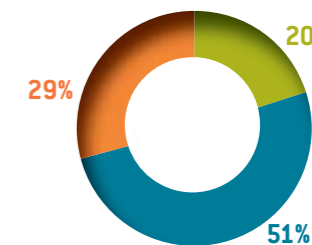
COLLECTE EN KILOGRAMME PAR HABITANT ET PAR AN



TOTAL : 475 kg



TOTAL : 437 kg

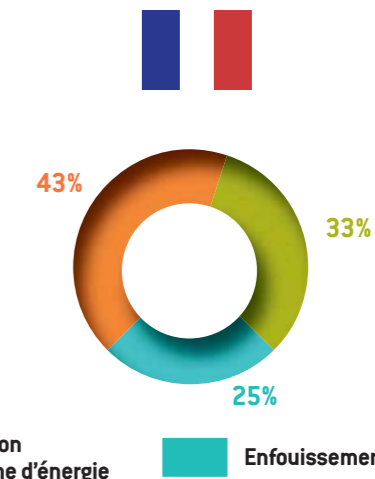
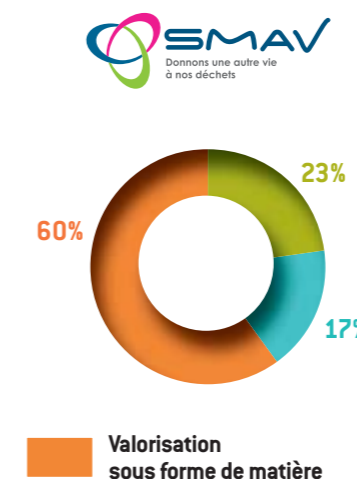


BASE DE CALCUL

Les comparatifs ci-contre sont réalisés sur la base des tonnages de déchets imputables aux seuls ménages, déduction faite de la part de déchets des professionnels assimilés aux particuliers (explications et clés de répartition page 24).

Le poids des collectes, les taux de valorisation et d'enfouissement qui en résultent diffèrent donc légèrement des chiffres bruts publiés par ailleurs, notamment dans le récapitulatif des flux figurant en pages 8 et 30, qui englobe la part des professionnels assimilés à des particuliers.

PERFORMANCE DE VALORISATION



UN ENGAGEMENT RENFORCÉ DANS L'INNOVATION pour le développement de nouvelles filières de valorisation des matériaux et des ressources en biomasse



OUTRE LA MONTÉE EN CHARGE DES PERFORMANCES D'EXPLOITATION DU **SELECTROM** (page 28), les prochaines années seront marquées par la mise en œuvre de deux projets territoriaux d'envergure, entrepris sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, avec des répercussions attendues sur l'ensemble du périmètre d'activité : la construction d'un **Technocentre régional de la méthanisation** et l'élaboration du tout premier **Contrat de transition écologique (CTE)**, passé entre l'État et une intercommunalité. Deux projets majeurs, dans lesquels le SMAV s'est engagé avec force, pour défricher de nouveaux horizons de l'économie circulaire.

4 FONCTIONS RÉUNIES AU SEIN D'EURAMETHA



UNE UNITÉ DE BIO-MÉTHANISATION À L'ÉCHELLE PRODUCTIVE



UNE PLATEFORME D'ESSAIS, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



UN LABORATOIRE D'ANALYSE



DES ESPACES DE CO-WORKING ET DE FORMATION

PARTENAIRE DE L'INNOVATION AU SEIN DU TECHNOCENTRE RÉGIONAL DE LA MÉTHANISATION (EURAMETHA)

La Communauté Urbaine d'Arras s'est associée aux entreprises *Veolia* et *Engie*, deux acteurs d'envergure internationale dans la gestion des ressources naturelles et des énergies renouvelables, et s'est appuyée sur le SMAV, en tant qu'acteur de proximité innovant, fédérateur de trois territoires, pour répondre à l'appel à projet de la Région Hauts-de-France, lancé en vue de l'implantation d'un Technocentre de la méthanisation. Sortie gagnante de la compétition, l'agglomération arrageoise aura pour mission de concrétiser les objectifs de *rev3* dans le domaine de la méthanisation : devenir la région leader en Europe de la production de bio-méthane injecté.

Le SMAV entend notamment mettre à profit cet équipement de recherche et de production, pour développer une solution de valorisation par méthanisation des bio-déchets extraits du contenu des ordures ménagères.

EXPLOITER LES LEVIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'implication du SMAV dans le volet *économie circulaire* du **Contrat de transition écologique (CTE)**, signé EN 2018, entre l'État et la Communauté Urbaine d'Arras, a permis

d'inscrire un certain nombre d'opérations méritant un coup d'accélérateur de la part des services et agences de l'État. Parmi les projets réalisables à court terme (horizon trois ans du contrat) :

- Le lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une **chaufferie industrielle (centrale énergétique)**, alimentée par les **combustibles solides de récupération (CSR)**, des matériaux secs et propres, produits à partir de déchets n'ayant pu être triés et recyclés. Les déchets utilisés pour fabriquer des CSR sont des refus de déchets industriels banals (DIB), de déchets de chantiers et d'encombrants de déchèteries, composés principalement de bois, plastiques, papiers, cartons.

- La réalisation d'une étude globale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés destinée à **cartographier précisément les types et volumes de déchets produits sur le territoire**.

Les résultats de cette étude déboucheront sur l'expérimentation de nouvelles solutions de tri, chez les particuliers, en entreprise, dans l'espace public, pour préparer l'approvisionnement des nouvelles filières énergétiques : biogaz et chaufferie fonctionnant au CSR.

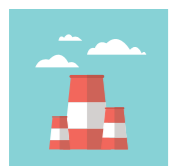
- Le déploiement de l'action **Répar'acteurs**, destinée à apporter une visibilité renforcée aux acteurs de la réparation (artisans, associations, entreprises de l'ESS...).



Prévenir les pollutions et réduire les nuisances, DEUX PRÉOCCUPATIONS MAJEURES, AU CŒUR DU SYSTÈME DE GESTION ET D'EXPLOITATION



PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES, le SMAV entend être exemplaire et démonstratif en matière de responsabilité sociale et environnementale, non seulement en réalisant les objectifs ambitieux qui lui sont fixés, mais également en développant concrètement les pratiques durables dans l'exercice quotidien de son métier.



1 257 TONNES DE CO₂

C'est la masse de gaz à effet de serre (GES) que le SMAV fera économiser, chaque année, à la planète, en remplaçant sa flotte de véhicules diesel par des véhicules fonctionnant au biogaz, représentant une baisse de 100% des émissions de CO₂* pour les 20 camions concernés... Largement au-dessus des objectifs européens qui visent une réduction des émissions de GES pour les camions de 15% d'ici 2025 et 30% d'ici 2030.

*La combustion de biogaz produit elle aussi du CO₂, mais en termes de bilan carbone pour la planète, les spécialistes de l'écosystème considèrent que ce CO₂ a été préalablement "extrait" de l'atmosphère, par la croissance des végétaux transformés en bio-méthane. À la fin du cycle, il n'y a donc pas plus de CO₂ dans l'atmosphère qu'avant (contrairement au cycle des énergies fossiles, qui libère dans l'atmosphère du CO₂ autrefois enfoui sous terre, sans "compensations").

UN FRANCHISSEMENT DE CAP EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Ayant obtenu une première fois la certification ISO 14001 pour la performance environnementale de son organisation, le SMAV s'est engagé en 2017 dans une démarche de révision complète de son modèle de fonctionnement, qui débouchera, en 2019, sur la mise en œuvre d'un système de management intégré (SMI), visant une triple certification. Cette démarche volontariste consiste à mettre en cohérence, de manière transversale, l'ensemble des moyens (humains et matériels) et des méthodes de travail (management et procédures) qui permettront de répondre aux objectifs les plus exigeants en termes d'impact environnemental des activités, de performance et de respect des normes réglementaires (certification ISO 14001), en termes de qualité de service rendu aux usagers (certification ISO 9001), ainsi qu'en termes de sécurité pour le personnel (certification OHSAS 18001).

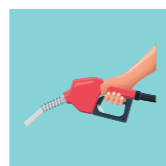
DES INSTALLATIONS TOUJOURS PLUS EXIGEANTES

Les travaux les plus notoires, réalisés en 2018 pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables des activités à la santé de l'homme et à l'environnement, concernent la continuation du plan de redéploiement, de modernisation et de mise aux normes des déchèteries (page 18). La construction du centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères (*Selectrom*), achevée en 2017, et mis en service en 2018,

a également permis d'intégrer les dernières technologies de maîtrise des flux sensibles pour l'environnement et la santé : l'ensemble des bâtiments est équipé d'un système de captation et de traitement de l'air (laveur et biofiltre), tandis que la sécurité des eaux est gérée par un système de collecte séparative des effluents assurant une parfaite maîtrise de la production et des rejets hydriques.

DES PERSPECTIVES SPECTACULAIRES

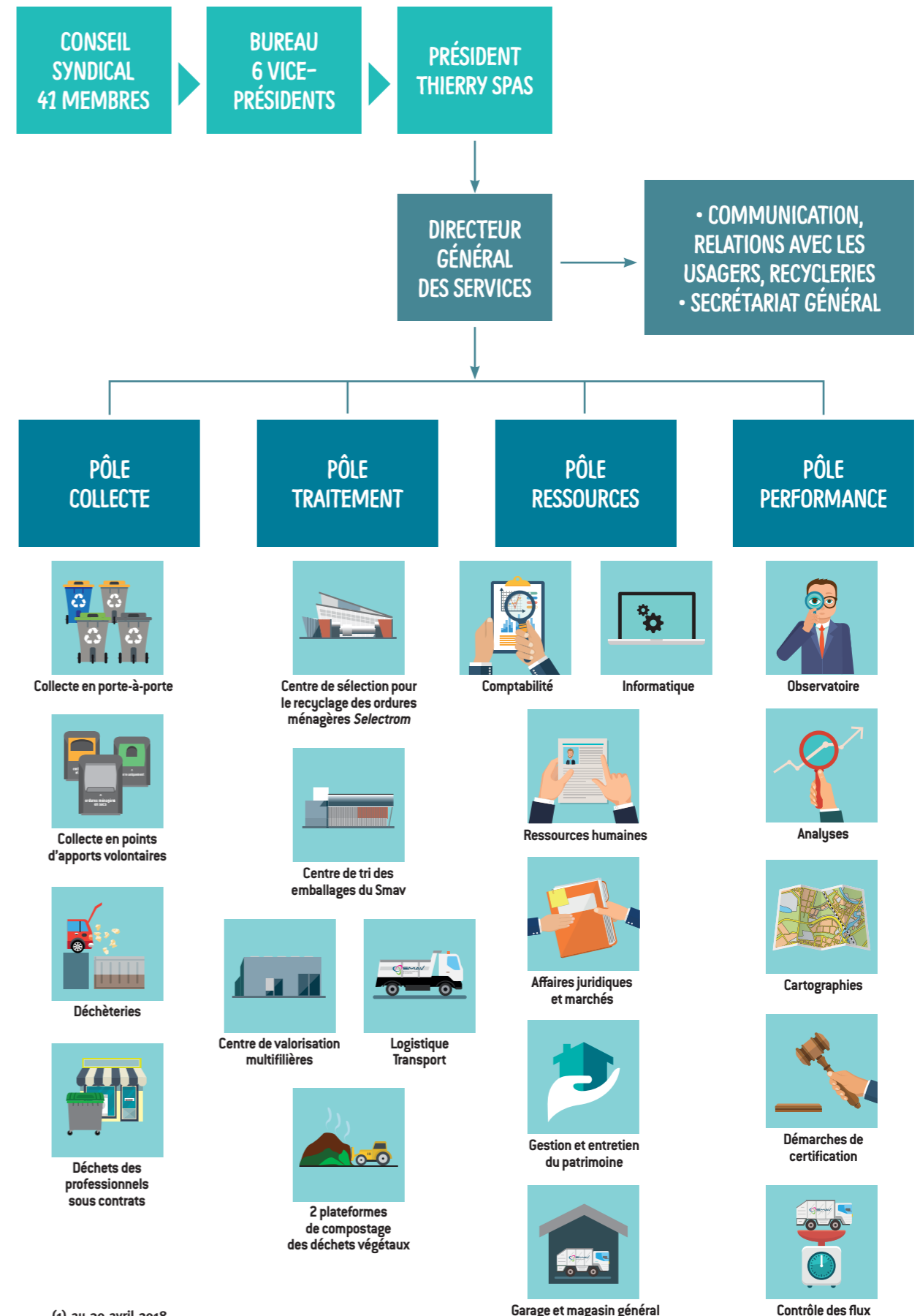
Le remplacement de la totalité de la flotte de véhicules de collecte fonctionnant actuellement au diesel par des camions bennes carburant au biogaz, programmé à partir de 2020, aura mécaniquement pour effet, une réduction de 87% des émissions de gaz à effet de serre produits par l'ensemble du matériel roulant du SMAV.



705 112 LITRES DE GAZOLE

C'est la quantité de diesel consommée, chaque année, par les 36 véhicules de collecte et de logistique du SMAV, pour parcourir 1 058 728 km de tournées.

ORGANIGRAMME DES SERVICES (1)



(1) au 30 avril 2018



Les membres du Bureau. De gauche à droite : Damien Bricout, Maurice Soyez, Reynald Roche, Sylvie Gorin, Thierry Spas, Bernard Bronniart, Michel Seroux.

Une gouvernance représentative des enjeux de proximité, BIENTÔT RENFORCÉE PAR UNE INSTANCE DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS TERRITORIAUX



LA COMPOSITION DU BUREAU

- M. Thierry SPAS,**
Président
- M. Michel SEROUX,**
Vice-président aux Finances
- Mme Sylvie GORIN,**
Vice-présidente aux Ressources Humaines
- M. Bernard BRONNIART,**
Vice-président aux Études et Travaux
- M. Reynald ROCHE,**
Vice-président à l'Écologie urbaine
- M. Maurice SOYEZ,**
Vice-président à la Valorisation Matière et au Recyclage
- M. Damien BRICOUT,**
Vice-président à la Valorisation Organique et Thermique

LE SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION (SMAV) EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL (EPCI), agissant pour le compte de trois territoires intercommunaux, qui lui ont transféré la compétence du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes du Sud Artois, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Sa gouvernance est assurée par un conseil syndical, composé de conseillers communautaires désignés par les trois territoires adhérents, proportionnellement à leur population respective.

Le financement du service, pour la part résiduelle revenant à la collectivité (page 43), est pris en charge par les intercommunalités associées, proportionnellement aux tonnages collectés et traités sur leur territoire. Celles-ci répercutent les coûts du service, en totalité ou partiellement, sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), appliquée sur le foncier bâti (montant perçu auprès des propriétaires avec la taxe foncière et récupéré auprès des locataires en cas de location du bien).



27 589
HABITANTS

8
REPRÉSENTANTS



107 608
HABITANTS

25
REPRÉSENTANTS



30 484
HABITANTS

8
REPRÉSENTANTS

CONSEIL SYNDICAL : 41 MEMBRES

BUREAU : 6 VICE-PRÉSIDENTS. 1 PRÉSIDENT

LE CONSEIL SYNDICAL :

Il est composé de 41 membres, désignés par les conseils communautaires des trois intercommunalités associées. C'est l'assemblée délibérante qui fixe les orientations stratégiques, vote le budget, le compte administratif, les délégations de gestion, prend les décisions statutaires et délègue à son président et à son bureau certains actes d'administration courante (à l'exclusion des attributions qui lui sont expressément réservées par l'article L. 5211-10). Il se réunit quatre fois par an.

LE PRÉSIDENT :

Les attributions du président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations du conseil syndical, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat

mixte (art. L. 5211-9 du CGCT).

Il est l'autorité territoriale du syndicat et représente celui-ci en justice. Il peut déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, dès lors que les vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Le président peut enfin subdéléguer la délégation d'attribution qu'il a reçue de l'organe délibérant aux vice-présidents (art. L. 5211-10 du CGCT).

LE BUREAU :

Composé de 6 vice-présidents, sous la responsabilité du Président, il prend les décisions nécessaires à l'exécution des délibérations du conseil syndical et au bon fonctionnement du service. Le bureau se réunit également quatre fois par an.

UNE NOUVELLE INSTANCE DE CONCERTATION :

Engagé depuis 2017 dans un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers, élaboré en partenariat avec l'Ademe, le SMAV s'est doté, dès 2018, d'une Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme. Elle a pour but d'associer et d'impliquer les acteurs économiques et sociaux du territoire (collectivités, associations, partenaires et relais) dans les différentes étapes de conception, de concertation et de mise en œuvre d'un plan d'actions coordonnées pour la réduction des déchets à la source.

UNE GESTION MAÎTRISÉE DES COÛTS, au regard de la qualité de service, de la performance environnementale et des investissements volontaristes



AVEC UN COÛT DE REVIENT⁽¹⁾ DE 122,32 EUROS PAR HABITANT ET PAR AN (20% supérieur à la moyenne nationale⁽²⁾), le SMAV réalise une performance économique non négligeable, compte tenu de la qualité des services proposés à la population (notamment en termes de fréquence des collectes et d'attractivité des déchèteries). Le résultat est plus remarquable encore, si l'on considère les gains en termes de performance environnementale comme une véritable plus-value pour la planète et les habitants (pages 34-35).

122,32 EUROS PAR AN PAR HABITANT

Les 165 681 habitants des trois territoires desservis par le SMAV contribuent à hauteur de 20 266 602 euros au service public de gestion des déchets, financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), soit 122,32 euros par habitant et par an. Rapporté aux 110 326 tonnes de déchets produites annuellement (y compris gravats et remblais), le coût de traitement s'établit à

183,69 EUROS PAR AN PAR TONNE DE DÉCHETS

Contre 192 euros environ au plan national⁽³⁾.

BIEN MOINS CHER QU'UN ABONNEMENT DE TÉLÉPHONIE MOBILE

10 euros par mois et par personne, c'est le montant que les habitants des trois intercommunalités affiliées au SMAV paient mensuellement pour la gestion de leurs déchets, tous services confondus, ou encore 18 centimes par kilogramme déposé dans les bacs de collecte ou en déchèterie. Le prix de revient par habitant et par an (122 euros, contre 102 euros en moyenne en France) est d'autant plus remarquable que les habitants confient annuellement au SMAV 71 kg de matériaux en plus que la moyenne des français dans les déchèteries, dont le surcoût de prise en charge s'élève à plus de 30 euros par an et par habitant, sachant que le territoire est équipé d'une déchèterie pour 13 800 habitants (un taux 5 fois supérieur à celui de l'Île-de-France).

UNE EFFICACITÉ EXEMPLAIRE ET PARTAGÉE

La maîtrise des coûts s'explique en grande partie par l'efficacité des moyens humains et technologiques mis en œuvre par le SMAV, mais aussi par la performance des gestes de tri de la population, qui fait économiser 17 kg d'ordures ménagères résiduelles, par an et par habitant, bien plus chères à traiter que les volumes de déchèterie (230 euros la tonne environ). Cette efficacité se résume en un seul chiffre : le coût résiduel (ou "coût aidé") pour les habitants du territoire, ramené au poids des déchets gérés, s'établit à 184 euros la tonne, contre 192 euros pour la moyenne nationale⁽³⁾.

Au final, le coût du service pris en charge par la population, se situe en-deçà de la moyenne nationale, avec des résultats en termes de performance environnementale (taux de valorisation et taux d'enfouissement), supérieurs à la moyenne des territoires français (page 35).

+15 EUROS PAR AN PAR HABITANT EN 2021 ?

Environ 40 euros par foyer, c'est l'impact que pourrait avoir en moyenne la réforme de la *Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)*, adoptée par le gouvernement en décembre 2018. Cette taxe qui pèse sur les déchets non recyclables (mis en décharge ou en incinération)... pèse en fin de compte sur les consommateurs, pour éliminer les matières non recyclables produites par les industriels !

Elle devrait concerner 17,5 millions de tonnes de déchets par an et apporter 1 milliard d'euros supplémentaires dans les caisses de l'État (soit 57 euros par tonne traitée), sans avoir un seul impact sur la réduction des déchets non recyclables.

Les choix technologiques faits par le SMAV, et qui permettront de diminuer rapidement les tonnages portés en enfouissement ou en incinération (grâce au Selectrom), devraient contribuer à limiter la répercussion de la TGAP sur les ménages du territoire : 3 à 4 euros par foyer (contre 30 à 40 euros dans les territoires moins performants).

(1) Montant des dépenses restant à la charge des habitants (facturé à la collectivité), après déduction des recettes de valorisation, des aides des éco-organismes, des subventions diverses et des prestations facturées. Le terme officiel pour désigner ce coût de revient par habitant est le **coût aidé du service public de gestion des déchets**.

(2) L'Ademe estimait le coût aidé moyen en France, en 2014, à 93 euros par habitant et par an, en croissance de 5% sur deux ans (derniers chiffres connus).

En l'absence de chiffres plus récents, nous avons projeté ce rythme de croissance de 2014 à 2018, pour estimer le coût actuel moyen en France autour de 102€/hab./an.

(3) 166 euros par an en 2012, selon l'Ademe, que nous avons projeté de la même manière que les coûts par habitant (ci-dessus).



MODALITÉ D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS [SYNTHÈSE]

Hors gravats et remblais Hors services aux communes	Ordures ménagères résiduelles Collectées en porte à porte	Ordures ménagères résiduelles Collectées en points d'apport volontaires (PAV)	Emballages ménagers, papiers et cartons recyclables Collectés en porte à porte	Emballages ménagers, papiers et cartons recyclables Collectés en points d'apport volontaire (PAV)
ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET				
Périmètre concerné	Territoires des trois intercommunalités associées au sein du SMAV,			
Fréquence des collectes	Hebdomadaire (fréquence plus élevée en hyper centre d'Arras)	Hebdomadaire (fréquence plus élevée en hyper centre d'Arras)	Hebdomadaire en hyper centre et première couronne. Tous les quinze jours dans les communes rurales	Hebdomadaire en hyper centre et première couronne. Tous les quinze jours dans les communes rurales
Contenants	Conteneurs gris	230 colonnes enterrées	Conteneurs à couvercle jaune	230 colonnes enterrées
Gestionnaire	SMAV en régie directe			
Sous-traitance et partenariats spécifiques de collecte				
Transport et logistique	SMAV en régie directe			
Traitement	Valorisation énergétique Incineration et enfouissement		Tri géré et réalisé sur les installations du SMAV	
Partenariats spécifiques de traitement	Centre d'enfouissement technique de Nurlu. Centre de valorisation énergétique de Saint-Saulve		Repreneurs multiples	

Déchèteries (hors gravats et remblais)	Verre	Textiles	Déchets des professionnels (sous contrats de collecte cartons)	Déchets des professionnels (sous contrats de collecte ordures ménagères)
DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS				
à l'exception de 9 communes affiliées au SMIRTON du Plateau Picard Nord (cartographie page 6)				
-	-	-	Hebdomadaire ou fréquence plus élevée pour certains professionnels	
13 déchèteries 139 bennes	800 colonnes et conteneurs	163 bornes conteneurs	En vrac pour l'hyper centre et conteneurs à couvercle marron en entreprise	
SMAV en régie directe				
SMAV en régie directe				
Tri géré et réalisé sur les installations du SMAV	Expédition directe aux repreneurs gérée par le SMAV	Collecté directement par les associations partenaires	Tri géré et réalisé sur les installations du SMAV	Valorisation organique Incineration et enfouissement
Repreneurs multiples		En partenariat avec l'association Le Relais et autres repreneurs	Repreneurs multiples	Centre d'enfouissement technique de Nurlu. Centre de valorisation énergétique de Saint-Saulve

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS				
Population desservie	148 882 habitants	16 799 habitants	148 882 habitants	16 799 habitants
Tonnages	34 967	4 841	9 259	904
Ratio en Kg / habitant / an sur le territoire desservi par le SMAV (données brutes) ⁽¹⁾	240		61	
Ratio en Kg / habitant / an, en moyenne nationale (données brutes) ⁽¹⁾	261		Non disponible	
Ratio en Kg / habitant / an sur le territoire desservi par le SMAV (données corrigées des déchets assimilés produits par les professionnels) ⁽²⁾	188		53	
Ratio en Kg / habitant / an, en moyenne nationale (données corrigées des déchets assimilés produits par les professionnels) ⁽²⁾	204		Non disponible	
Ecart entre le territoire et la moyenne nationale	-7,84 %		Non disponible	

COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ (HORS GRAVATS ET DÉBLAIS)					Tous flux
165 681 habitants		408 contrats		165 681 habitants	
36 413	7 047	1 365	1 121	3 269	99 186
220	43	8	-	-	572
149	Non disponible		-	-	514
190	37	5	-	-	473
129	Non disponible		-	-	437
+ 47,29 %	Non disponible		-	-	+ 8,24 %

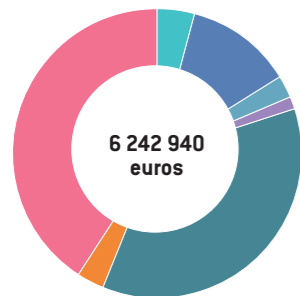
MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

ENTREPRISE	Nature de la prestation	Type et durée du contrat	Échéance	Montant en Keuros 2018 (HT)
Ecovalor	Incineration des ordures ménagères	Marché Public 4 ans	31/12/2018	1 573
COVED	Enfouissement des ordures ménagères	Marché Public 4 ans	31/12/2020	1 274
Astradec	Traitement des encombrants (enfouissement / valorisation / matière / incineration)	Marché Public 4 ans	31/12/2020	88
Astradec	Valorisation bois	Marché Public 3 ans	30/04/2020	295
Astradec	Valorisation plâtre	Marché Public 3 ans	31/12/2018	41
COVED	Enfouissement des encombrants	Marché Public 4 ans	31/12/2020	475
Lafflute	Valorisation inertes (gravats déchèteries)	Marché Public 3 ans	31/12/2018	44
TOTAL				3 790

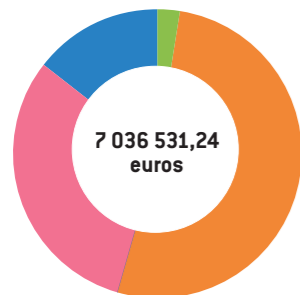
Le montant annoncé pour le marché avec *Ecovalor*, correspond à la somme effectivement facturée, c'est-à-dire déduction faite des recettes produites par la vente d'énergie, issue de l'incineration des ordures ménagères.

(1) Non corrigées des volumes imputables aux professionnels assimilés à des particuliers (page 24)
(2) Corrigées des volumes imputables aux professionnels assimilés à des particuliers (page 24)

INVESTISSEMENT

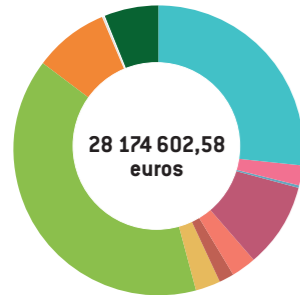


DÉPENSES

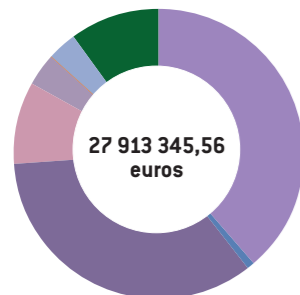


RECETTES

FONCTIONNEMENT



DÉPENSES



RECETTES COURANTES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DU SMAV EN 2018

INVESTISSEMENT (EN EUROS)	DÉPENSES	RECETTES
Investissements	270 121,22	0,00
Selectrom	750 026,36	
Déchèterie de Croisilles	158 994,88	
Déchèterie de Bertincourt	71 774,00	
Annuité de la dette	2 253 823,77	0,00
Subventions	0,00	192 131,99
Amortissement	202 742,72	3 644 708,34
Remboursement avances Marchés	0,00	0,00
Ventes ou indemnités assurance	0,00	4 000,00
Nouvel emprunt	0,00	0,00
Régul TVA	2 535 457,05	2 193 295,32
Report 2017	0,00	1 002 395,59
TOTAL INVESTISSEMENT	6 242 940	7 036 531,24

FONCTIONNEMENT (EN EUROS)	DÉPENSES	RECETTES
Rémunération des agents	11 669 246,50	0,00
Indemnités des élus	58 363,15	0,00
DÉPENSES COURANTES DONT :	9 542 095,25	
Résultat reporté 2017	0,00	0,00
Carburants	953 307,69	0,00
Contrat collecte/Valorisation des déchets ménagers Veolia	45 226,31	0,00
Traitement des déchets	4 205 858,78	0,00
Entretien des bâtiments et matériels	1 180 562,83	0,00
Location véhicules et engins	709 391,02	0,00
Exploitation Selectrom	1 196 151,23	0,00
Formation du personnel	67 848,17	0,00
Énergies et télécommunications	369 126,72	0,00
Communication	107 452,70	0,00
Assurances	334 439,72	0,00
Locations immobilières	27 589,17	
Autres dépenses	345 140,91	
Charges financières	501 787,59	0,00
Amortissements	3 644 708,34	202 742,72
Autres dépenses (ANV-Écritures d'ordre)	178 615,87	192 912,32
Régul TVA	2 579 785,88	
RECETTES COURANTES DONT :		
Contribution EPCI	0,00	10 679 780,00
Vente de marchandises (recyclerie, compost, composteurs)	0,00	229 551,46
Services rendus aux entreprises et collectivités	0,00	9 448 909,59
Versements éco-organismes	0,00	2 508 017,14
Valorisation des déchets ménagers	0,00	1 021 190,81
Subvention	0,00	3 408,00
Autres recettes (indemnités, assurances, loyers,...)	0,00	909 015,59
Régul TVA		2 717 817,93
TOTAL FONCTIONNEMENT	28 174 602,58	27 913 345,56
TOTAL BUDGET (INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT)	34 417 542,58	34 949 876,80

HISTORIQUE EN QUELQUES DATES

2017 - 2018
Mise en service du centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères (Selectrom)

2016
Inauguration du nouveau Centre de valorisation multi-filières et démarrage des travaux de l'unité de pré-traitement mécano-biologique

2015
Poursuite du plan de redéploiement des déchèteries (Rivière et Saint-Laurent-Blangy)

2014
Fusion du SMRA et du SMRB avec le SMAV amenant celui-ci à 196 communes

2013
Prise de compétence collecte

2012
Mise aux normes des déchèteries de Dainville et de Bapaume et ouverture d'un 2^{ème} magasin recyclerie

2011
Lancement de la campagne de caractérisation des OMR et des encombrants

2010
Étude de définition du futur moyen de pré-traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

2009
Reprise de la gestion des déchèteries de l'ensemble du territoire et lancement de l'étude sur les mises aux normes et le redéploiement des sites

2007
Mise aux normes et modernisation de la plateforme des déchets verts de Tilloy-lès-Mofflaines

2006
Ouverture du centre de tri sur l'Écopôle de Saint-Laurent-Blangy

2005
Développement de la collecte sélective en habitat vertical par la mise en service de colonnes enterrées (1^{ères} résidences équipées : les Hochettes à Arras)

2004
Mise en place de la collecte et du Traitement des Déchets Dangereux des Ménages

2003
Mise en place de la collecte et du Traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

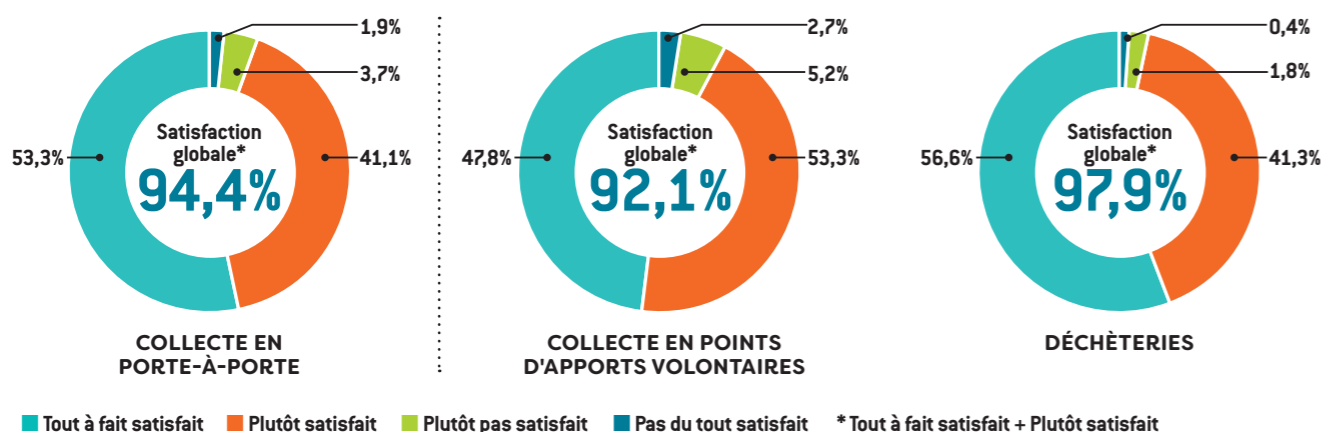
MARS 2002
Ouverture du Carrel des Objets à l'entrée Nord d'Arras, 1^{er} magasin de réemploi

Création du Syndicat Mixte Artois Valorisation

L'ENQUÊTE

LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS peut-il encore faire mieux ?

TAUX DE SATISFACTION POUR LES PRINCIPAUX SERVICES



93 % DES HABITANTS DU TERRITOIRE SONT SATISFAITS DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS... même s'ils ne savent pas forcément qui s'en occupe ! C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée en 2018 par l'institut Qualitest auprès de la population⁽¹⁾. Quelques points peuvent encore être améliorés. Voici les chiffres dans le détail.

Un taux de satisfaction plutôt élevé...

34,8% des habitants du territoire (carte en 2^{ème} de couv.) se disent "tout à fait satisfaits" du service de gestion des déchets et 58,7% s'estiment "plutôt satisfaits", ce qui porte le taux de satisfaction globale à plus de 93%. Le SMAV pourrait se réjouir de ce taux jugé "très élevé" par l'institut Qualitest, sauf que... 80% des habitants ne savent pas vraiment que c'est le SMAV qui assure ce service pour le compte des trois intercommunalités qui lui ont confié cette mission : seulement 20% des habitants lui attribuent spontanément une quelconque responsabilité dans la gestion des déchets. Autrement dit, le SMAV est un inconnu fort apprécié.

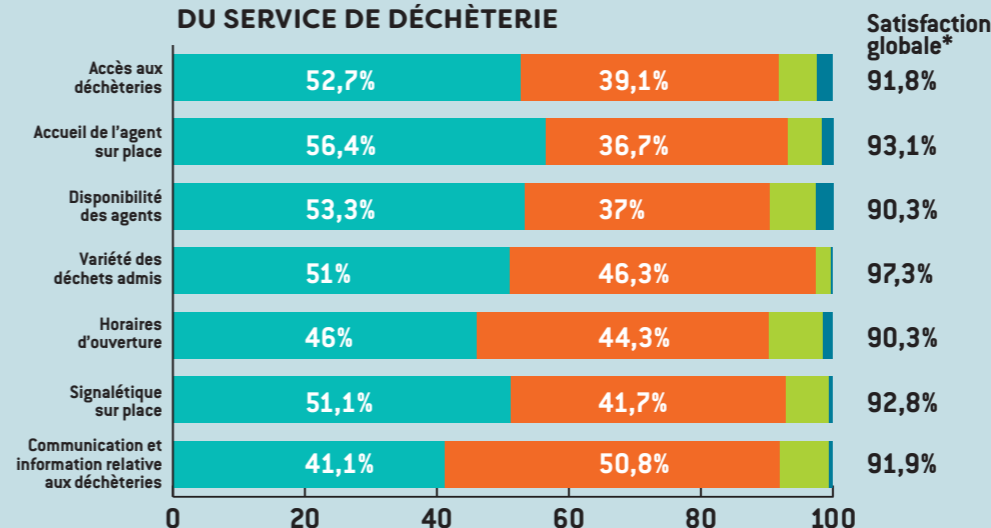
... Qui invite à rester modeste

Ce manque de notoriété ne serait pas gênant si l'information n'était pas le *nerf de la guerre* en matière de réduction des déchets. Or, seulement 6% des habitants déclarent avoir entendu parlé récemment du SMAV ou reçu des informations de sa part. Depuis la publication de cette enquête, le SMAV a mis les bouchés double sur la communication : guide des déchets et création du magazine que vous tenez entre les mains... Il nous reste deux ans jusqu'à la prochaine enquête pour mesurer les progrès ! ■

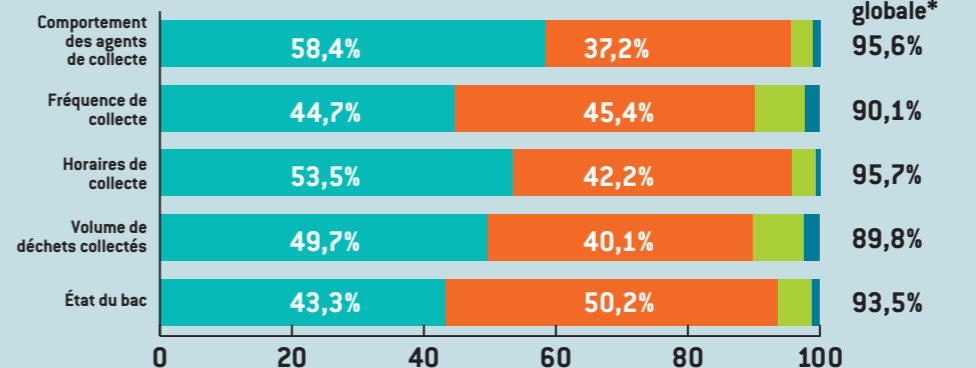
⁽¹⁾ Enquête réalisée selon la norme ISO 20252 "études de marché, études sociales et d'opinion", sur un échantillon de 1000 personnes âgées de plus de 18 ans, représentatives de la population des 3 territoires desservis par le SMAV

L'ENQUÊTE

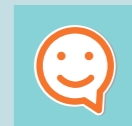
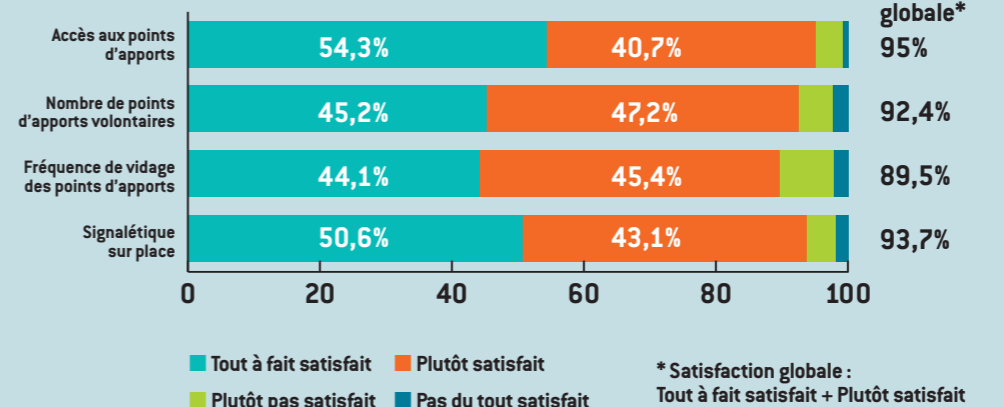
DÉTAIL DU TAUX DE SATISFACTION DU SERVICE DE DÉCHÈTERIE



DÉTAIL DU TAUX DE SATISFACTION DU SERVICE DE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

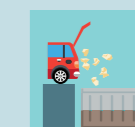


DÉTAIL DU TAUX DE SATISFACTION DU SERVICE DE POINT D'APPORT VOLONTAIRE



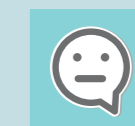
+1 POINT

Le taux de satisfaction global du service de gestion des déchets (93%) enregistre une progression de 1 point par rapport à l'enquête réalisée en 2016 par l'institut Audirep. À ce rythme, les 100% de satisfaction pourraient être atteints dès 2032.



76,3 %
DES HABITANTS SE SONT RENDUS DANS UNE DÉCHÈTERIE

Sur les 12 derniers mois précédant l'enquête, 76,3% des personnes interrogées se sont rendues au moins une fois dans une des 13 déchèteries du SMAV. Ce taux monte à 85,9% pour les occupants de maisons individuelles, contre 49,1% pour les occupants d'un appartement en collectif.



11 %
DES PERSONNES IMPACTÉES PAR DES NUISANCES

Même si le taux d'insatisfaction du service de collecte en porte à porte ne dépasse pas les 6%, 11% des habitants signalent néanmoins quelques nuisances. Ils font principalement mention de bruit ou du déplacement aléatoire de quelques bacs. 1,65% de la population totale s'estime parfois incommodée par les odeurs.

Directeur de la publication :

Thierry Spas,
Président du SMAV

Contributions :

Arnaud Ducatez, directeur général des services
Eric Dewever, responsable de la communication
Louise Coupez, chargée de communication
Laurine Renaut, suivi et analyses des performances et objectifs
Bertrand Vallet, tableaux de bord et caractérisations
Matthieu Denis, responsable des finances, de la comptabilité et du contrôle de gestion
Erika Martin, responsable des ressources humaines

Conception-réalisation :

Cituation & Ensemble (Arras)
Conception générale et rédaction : Denis Cordonnier
Direction artistique et réalisation graphique : Olivia Gharbi
Réalisation et cartographie : Jean Philippe Devulder
Visuel de couverture : @Sunny studio - stock.adobe.com

Date de publication :

Juin 2019

**Syndicat Mixte Artois Valorisation**

11 rue Volta
62217 Tilloy les Mofflaines

Tél. : 03 21 16 00 01
Courriel : contact@smav62.fr
Site : www.smav62.fr





Le SMAV contribue à la démarche volontariste de **Troisième révolution industrielle**, engagée par les acteurs de la région Hauts-de-France, dans la perspective d'un écosystème post carbone. Il est également l'opérateur de référence de l'**économie circulaire** en Artois, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du **Contrat de Transition Écologique** signé entre l'État et la Communauté Urbaine d'Arras (territoire pilote).

